# Jean B^te^ Romillion

## Prêtre de l'Oratoire

Entré = 1619

Né à Isle-en-Provence (                    ) le          1553

Mort à Aix                                        , le 14 juillet 1622

---

Notes bio-bibliographiques

E Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Adry : t. V. p. 48

Bicaïs :

Cloyseault :

Moréri

# LE PÈRE
# JEAN-BAPTISTE ROMILLION[1]

## PRÊTRE DE L'ORATOIRE

## (1553-1622)

---

SOMMAIRE. — Sa naissance, l'an 1553. — Sa jeunesse. — Sa conversion. — Il fait abjuration de son hérésie, l'an 1579. — Il est persécuté par son père. — Il consulte plusieurs saints religieux. — Son père le veut marier à son insu. — Ses études, l'an 1583. — Il est nommé à un canonicat. — Avec quelles dispositions il entre en ce bénéfice. — De quelle manière il se dispose à sa première Messe, l'an 1588. — Son austérité de vie. — L'an 1592 il établit les religieuses de sainte Ursule en France. — Son établissement à Aix. — Séparation du P. de Bus. — Il consulte le cardinal Taurugy. — Il prend l'institut de l'Oratoire, l'an 1615. — Il s'unit avec le P. de Bérulle. — Son zèle pour la sainteté du sacerdoce. — Ses œuvres de charité. — La Providence de Dieu sur cette Congrégation. — Son zèle pour l'instruction des pauvres. — Sa dernière maladie. — Il reçoit les derniers sacrements. — Vision qu'il eut en sa dernière maladie. — Sa mort.

Le père Romillion vint au monde l'an 1553; il reçut avec le baptême le nom de Jean-Baptiste. Son père et sa mère demeuraient dans la ville d'Isle en Provence[2], au diocèse de Cavaillon, et dans le comtat d'Avignon ; ils étaient tous deux d'une égale condition, mais d'une religion bien différente. Son père, qui s'appelait Barthélemy, était né et avait été élevé

1. Cette vie n'est que l'abrégé de l'ouvrage de *Bourguignon*, Marseille, Garnier, 1669, petit in-4° de 392 pages.
2. Aujourd'hui dans le département de Vaucluse.

dans le sein de l'Église catholique ; mais il s'en était séparé par un esprit de libertinage et d'inconstance, comme il était fort ordinaire en ce temps-là, pour se faire calviniste presque aussitôt qu'il fut marié. Sa mère était Catherine de Suffren, sœur d'un conseiller du Parlement d'Aix, et tante du Père Louis de Suffren[1], jésuite, confesseur de Louis XIII. Elle avait beaucoup de piété, et dans toute l'histoire ecclésiastique on ne saurait trouver de vie plus conforme en toute manière à celle de sainte Monique que la sienne.

D'abord que Jean-Baptiste fut un peu grand, son père qui avait embrassé la profession des armes pour la défense de l'hérésie, l'obligea de prendre le même parti : que pouvait-on espérer d'un jeune homme sans éducation qui commence les premières années de sa vie en cette manière, si ce n'est toutes sortes de vices que cet âge entraîne avec lui, que la guerre entretient, et que l'erreur autorise. Le voilà donc dans les débauches de la jeunesse, dans les emportements d'un soldat, et dans les blasphèmes d'un hérétique jusqu'à l'âge de vingt-six ans. Pendant ce temps, il s'expose malheureusement à cent et cent dangers, dans lesquels il devait infailliblement périr, si Dieu qui le destinait à quelque chose de grand, ne l'avait miraculeusement préservé.

Lorsqu'il était le plus obstiné en sa religion, il entendit à Montpellier un ministre qui, suivant ses emportements ordinaires, traitait d'ignorants les plus doctes et les plus saints Pères de l'Église, entre autres saint Jérôme, saint Ambroise et saint Augustin, de ce qu'ils avaient cru la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ce qui lui fit con-

1. Sur le P. Suffren, voir page 226, note 1.

clure que ce n'était pas sans raison qu'on accusait la religion réformée de nouveauté, puisqu'elle n'était pas la même que celle de tous ces saints et anciens Pères. Ce raisonnement, qui n'était que trop suffisant pour le convaincre, ne fit pourtant que l'ébranler ; mais les sages et sérieuses réflexions qu'il y fit dans la suite le jetèrent dans un trouble et une agitation d'esprit qui ne peuvent s'exprimer. Une de ses parentes le voyant si mélancolique, lui présenta le traité de l'oraison du Père Louis de Grenade. Il le lut et il y trouva tant de douceur et d'onction, que dès lors il fut entièrement résolu à quitter l'hérésie pour embrasser la religion catholique. Il se fit instruire par des personnes savantes sur quelques doutes qui lui restaient encore, et il abjura publiquement son hérésie dans l'église de Cavaillon [1], l'an 1579, âgé de 26 ans, entre les mains de l'évêque de cette ville [2], qui le reçut dans l'Église pour y vivre le reste de ses jours dans la sainteté et la justice, et pour y conduire les autres dans les voies de Dieu et dans les maximes de l'Évangile.

Son père n'eut pas plus tôt appris cette nouvelle, qu'il entra dans une fureur étrange, et qu'il le chercha partout avec une épée pour le tuer; notre nouveau converti ne se fiant point à ses propres forces, prit quelque temps pour se préparer contre de si rudes attaques pendant lequel il fit une confession générale de tous ses péchés avec un cœur véritablement pénétré d'amour et de confusion. Il fortifia son âme par de très longues et très ferventes prières contre la violence qu'il prévoyait que son père lui ferait pour l'obliger

1. Cavaillon, chef-lieu de canton du département de Vaucluse arrond. d'Avignon.

2. C'était, depuis 1569, Christophe Scotti. Cavaillon dépendait de la métropole d'Avignon.

de rentrer dans le chemin de la perdition. Étant ainsi fortifié, il vient à Salon[1] résolu de tout souffrir, et la mort même plutôt que de manquer aux promesses qu'il avait faites à Dieu le jour de sa conversion. Comme il voulait entrer dans la ville, on lui dit que la colère de son père était fort augmentée, qu'il avait formé le dessein exécrable de le tuer, et qu'il prît garde de ne point paraître devant lui. Tout le monde fut scandalisé d'une persécution si inhumaine ; Jean-Baptiste soutint les efforts de cette fureur avec une constance inébranlable. Pendant tout ce temps, comme il n'osait paraître dans la ville, il alla tous les matins à une église de la campagne, sans que toutes les incommodités du chemin, du temps et de la saison l'en pussent jamais détourner. Là il passait presque toute la journée à répandre son âme en la présence de Dieu, lui ouvrir son cœur et lui en offrir les vœux et les gémissements. « Mon Dieu, disait-il au milieu de ses soupirs et de ses larmes, c'est votre justice que je crains, non pas la colère des hommes, mais n'entrez point en jugement avec votre serviteur ; hâtez-vous de me secourir ; soyez-moi une place forte où je puisse me réfugier contre cette violence, et ne souffrez pas que l'abîme de la persécution où je suis tombé m'engloutisse dans cette solitude. » Il prit tant de goût à la méditation des vérités célestes à laquelle il employait d'ordinaire sept ou huit heures par jour et quelquefois beaucoup davantage, qu'il résolut de renoncer à toutes choses pour se consacrer entièrement au service de Dieu et au salut des âmes. Il eut une forte pensée de se faire prêtre, mais faisant réflexion sur sa vie et sur son incapacité, il regarda cette pen-

1. Petite ville des Bouches-du-Rhône, arrondiss. d'Aix.

sée comme téméraire. Il crut que cette affaire était trop importante pour s'en fier à son sentiment, et qu'il était obligé de la communiquer à quelques personnes spirituelles. Pourle faire avec plus de solidité et moins d'empressement il commença à fréquenter les communautés religieuses les plus réformées de la ville.

Les Pères Capucins ne faisaient que de s'établir dans le royaume, où leur vie toute pénitente et mortifiée ne prêchait que l'amour des souffrances et la pauvreté, la fuite du monde, le désir de la solitude et de la retraite. Notre saint jeune homme tâcha de lier une amitié particulière avec les plus éclairés de ces saints religieux ; il leur découvre la pensée qu'il a d'embrasser l'état ecclésiastique ; mais ce saint et sacré ministère était pour lors si avili par les mœurs corrompues de ceux qui y étaient engagés, qu'ils n'oublièrent rien pour l'en dissuader, lui représentant par de fortes raisons et par une infinité d'exemples, qu'il se laisserait entraîner au torrent de la coutume comme les autres, et qu'il perdrait dans cet état toute la piété et tout le zèle qu'il avait pour la gloire de Dieu. Cependant, plus il consultait le fond de son âme, plus il y sentait croître cette ardente charité pour le salut des âmes, sans avoir la moindre pensée d'embrasser l'état religieux, quoiqu'il fût ordinairement tout le jour dans les cloîtres. Pour se tirer de cette inquiétude et par une pure soumission au sentiment des personnes spirituelles qui lui donnaient ce conseil, il entreprit un voyage à la Grande-Chartreuse, afin de se recommander aux prières de ces saints solitaires, et de les consulter sur sa vocation.

Pendant le temps qu'il y séjourna, on le vit continuellement aux pieds des autels, offrant au Père des

lumières et des miséricordes dans un profond anéantissement le sacrifice de ses désirs, et le conjurant de se laisser toucher aux prières de tant de saintes âmes qui lui demandaient la même grâce pour lui. Mais, après beaucoup de saints entretiens et de ferventes prières, il n'y eut aucun de ces dévots solitaires qui osât lui marquer le choix qu'il devait faire touchant les deux différents états qu'il leur proposait, qui étaient le sacerdoce et la religion. Ils le renvoyèrent tous à son directeur[1], comme à celui qui connaissait mieux le fond de son âme, et qui était plus capable de lui donner un conseil solide et conforme aux desseins de Dieu sur lui. Il le vint trouver à Avignon, lui rendit compte de tout ce qui était arrivé en son voyage, et lui découvrit les dispositions de son âme touchant l'état de vie auquel il se sentait appelé; ce Père qui était un homme spirituel, après l'avoir écouté, demeura quelque temps en silence pour implorer les lumières de l'Esprit-Saint, et ensuite lui dit que Dieu demandait de lui qu'il fût prêtre, et qu'il lui conseillait d'aller au collège de Tournon[2] pour y commencer à apprendre la langue latine, lui rapportant l'exemple de saint Ignace de Loyola, qui était aussi âgé que lui quand il commença à étudier. Cette réponse produisit le calme dans son cœur, et fit cesser l'agitation que lui causait la diversité et l'incertitude de ses désirs. Son père qui

1. C'était à ce moment le P. Pecquet, S. J. Il avoua après la mort du P. Romillion, qu'il « avait plus ressenti de grâces et de consolation de sa conduite, que de plusieurs autres saintes âmes que Dieu lui avait adressées pour les diriger. » Bourguignon, op. cit., page 375.

2. Le collège de Tournon était alors dirigé par les PP. Jésuites. Plus tard, lors de leur suppression, l'Oratoire y fut appelé. Plusieurs de ses membres y fonctionnaient encore pendant les vingt premières années de ce siècle.

depuis quelque temps s'était un peu apaisé et qui l'avait reçu dans sa maison, le voyant dans une grande dévotion, crut qu'il n'y avait point de moyen plus propre pour l'en détourner que de l'engager dans le mariage, et afin qu'il n'y apportât aucun empêchement, il traita son affaire à son insu avec les parents d'une jeune demoiselle des plus accomplies et des mieux faites de la ville de l'Isle. Le jour qu'on avait assigné pour écrire le contrat étant venu, il lui commanda de le suivre, sans lui dire le sujet pour lequel il le menait, sinon qu'il était important pour ses propres intérêts qu'il signât un contrat qu'il allait faire. Quand ils furent à la porte du logis de cette demoiselle, il lui déclara que c'était son contrat de mariage avec elle dont il s'agissait; le seul mot de mariage surprit si fort notre Jean-Baptiste, qu'il demeura sans réplique; mais, un moment après, revenant de son étonnement et ouvrant les yeux pour voir les pièges qu'on lui tendait, il se déroba comme un autre saint Alexis, des yeux de son père, sans qu'on pût connaître la route qu'il avait prise. Il sortit secrètement de l'Isle, et prit son chemin vers Tournon, ne pouvant se lasser de remercier Dieu de la grâce qu'il lui avait faite de le délivrer de l'embarras du mariage afin qu'il pût le servir plus fidèlement.

Il arriva à Tournon le 15 mai de l'année 1583, et sans écouter les raisons que son âge lui suggérait pour éviter de paraître avec près de deux cents petits enfants dans une sixième, il se mit à étudier avec tant d'application, qu'en peu de temps il fit un très grand progrès. Il avait un frère qui à l'insu de son père lui fournissait une pension pour subsister; mais au bout de quelques années, il la lui refusa, de sorte que, se voyant abandonné de tout secours temporel, il tomba

dans une affliction extrême. Mais Dieu qui jusqu'alors l'avait toujours protégé d'une manière miraculeuse, ne l'abandonna pas dans cette occasion. Il lui inspira un si grand amour pour la sainte pauvreté, qu'autant il avait été abattu de se voir privé de sa pension, autant et plus il eut de joie de n'avoir d'appui qu'en la seule Providence divine. Maïs parce que l'état ecclésiastique qu'il voulait bientôt embrasser, ne lui permettait pas de mendier, il se résolut d'enseigner à lire à de petits enfants pour avoir de quoi vivre. L'éclat des vertus qu'il pratiquait depuis longtemps le fit connaître de Monseigneur Jérôme Chantily[1], évêque de Cavaillon, de sorte qu'un canonicat de l'école collégiale de l'Isle, étant venu à vaquer, il l'y nomma, et envoya ses provisions au recteur du collège des Jésuites d'Avignon, le priant d'employer l'autorité qu'il avait sur son esprit pour le lui faire accepter. Mais quelque respect qu'il eût pour les ordres de son évêque, et pour les sentiments de ce Père, il ne put se résoudre à leur obéir, qu'il n'eût consulté son directeur. Celui-ci lui commanda d'obéir; et en même temps, ayant fini le cours de ses classes, il se disposa par une retraite de quelques jours, à aller résider dans son bénéfice. Pendant cette retraite, il régla de telle manière son temps et ses dispositions pour toutes les heures de la journée, qu'il était toujours en la présence de Dieu et en esprit d'oraison. Il y fit encore une confession générale, y prit quan-

1. Bourguignon et après lui le P. Cloyseault, veulent sans doute parler de *Jérôme Centelles* qui fut évêque de Cavaillon de 1597 à 1608. (Gallia christ., t. II. Il y a évidemment une erreur: J. B. Romillion fut nommé chanoine avant d'être dans les ordres, et comme on le verra plus bas il ne reçut le sacerdoce qu'en 1588, près de 10 ans avant l'épiscopat de J. Centelles.

tité de saintes résolutions conformes aux obligations des chanoines pour l'assiduité aux heures du chœur, l'attention et la modestie à l'office, et l'usage saint des revenus ecclésiastiques. Outre cela, il fut encore fort soigneux d'empêcher les irrévérences dans les églises, de faire le catéchisme aux enfants, de tenir les églises propres, en les balayant lui-même, ornant les autels, changeant les parements et faisant blanchir les linges. Il employait même une bonne partie de son revenu à acheter des calices, des ornements et des linges aux églises où il en manquait; car dans ce temps, la plupart des calices n'étaient que d'étain ou de plomb. Et quoique son bénéfice ne fût pas de grand revenu, cependant il ne laissait pas d'avoir encore beaucoup pour faire l'aumône, parce qu'il ne dépensait que très peu pour son entretien. Il jeûnait tous les jours, et le plus souvent il ne faisait qu'un repas au pain et à l'eau, et par ce moyen, disait-il, il faisait deux grands biens : il se mortifiait et il soulageait les pauvres, ou il embellissait les églises. Après avoir passé neuf ou dix ans depuis sa conversion dans une pénitence continuelle très austère et dans une sainteté de vie telle que nous l'avons représentée, après plusieurs témoignages que son directeur lui avait donnés de sa vocation à l'état ecclésiastique, après une retraite de plusieurs jours et un examen général de toute sa vie, enfin après un commandement exprès de son évêque, il reçut le sous-diaconat. Ce fut pour lui une consolation et une joie incroyable de se voir obligé par la grâce et le caractère de cet ordre sacré, de n'avoir plus aucun retour au monde, répétant souvent ces paroles que l'Église dit à ceux qui reçoivent cet ordre : « *Non datur re-*
« *gressus ad sæcularia desideria.* O mon Dieu, que
« cette nécessité de n'être qu'à vous est douce, que

» votre fardeau est doux et léger et que celui du » monde est insupportable. » Son évêque, ayant reconnu par un long entretien qu'il eut avec lui, quelle était la grâce de sa vocation, lui commanda de s'appliquer à faire des exhortations au peuple, et d'exercer le talent qu'on lui avait confié, pour le salut du prochain. Environ ce temps-là, il assista à une mission que quelques religieux missionnaires faisaient à Cavaillon ; il y en entendit un entre autres, qui avait un talent extraordinaire pour faire le catéchisme[1]. Il eut plusieurs conférences avec lui pour apprendre sa méthode, et ensuite s'étant appliqué à faire la même chose, il remarqua tant de progrès dans les peuples qu'il instruisait, qu'il résolut de s'associer quelques bons ecclésiastiques pour pratiquer la même chose.

Ne croyant pas qu'il lui fût permis de résister à la volonté de son évêque, il reçut l'ordre sacré de prêtrise l'an 1588. Mais auparavant que d'en exercer les fonctions et de dire sa première Messe, il voulut s'y disposer pendant huit mois qu'il passa presque dans une retraite continuelle. Après cela, il se remit à ses premiers exercices de charité, qu'il n'avait interrompus que pour l'exercice envers son âme. Depuis qu'il fut prêtre, il ajouta à son jeûne continuel celui de ne manger que du pain et ne boire que de l'eau tous les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine auxquels il ajoutait une très rude discipline. Il ne donna jamais moins de quatre heures tous les jours à l'oraison mentale, et lorsque la charité lui en avait ravi la commodité pendant la journée, il y employait une partie

1. Ces missionnaires étaient les PP. Jésuites d'Avignon qui avaient quitté cette ville à cause de la peste : celui d'entre eux qui possédait ce don particulier pour les catéchismes, avait nom Philippe Chanan. (Bourguignon, op. cit.)

de la nuit ; et si son pauvre corps abattu du jeûne et du travail commençait à succomber au sommeil, il le redressait aussitôt à grands coups de discipline, y employant même des cordes poissées et de grosses chaînes de fer.

Il passa trois ou quatre ans à faire la doctrine chrétienne dans plusieurs villes et villages avec un si grand concours de peuple, que souvent les plus grandes églises n'étaient pas assez vastes pour les contenir, et qu'il était obligé de prêcher en pleine campagne. Il résolut avec environ douze ecclésiastiques qu'il avait assemblés dans une maison à l'Islc, de penser à l'établissement d'une congrégation purement ecclésiastique, dont l'emploi serait de faire la doctrine chrétienne.

Ce fut le jour de la Saint-Michel de l'année 1592 que cette résolution fut prise, et pour en avoir l'exécution, il crut qu'il était nécessaire d'avoir une église à Avignon pour y commencer les exercices qu'il avait établis à l'Isle. Il l'obtint facilement, et Monseigneur François Marie Taurugy[1] étant archevêque de cette ville il lui découvrit son dessein lequel l'appuya tellement, qu'il obtint non seulement du vice-légat, mais encore du pape, des bulles d'établissement sous le nom de la *Congrégation de la doctrine chrétienne*. Après cela, il fallut élire un supérieur, faire des règlements, et prendre une forme de communauté ; il s'assembla avec tous ceux qui étaient entrés dans son esprit et en son dessein, et après beaucoup de prières et de mortifications de sa part, il leur proposa de commencer par choisir un supérieur. Comme il était l'auteur et le

1. Depuis 1593 : c'était un oratorien comme on le verra plus bas, et l'un des premiers et des plus saints compagnons de saint Philippe. Il devint plus tard cardinal.

premier mobile de cet ouvrage, il semble qu'il ne pouvait pas refuser la continuation de ses soins. Cependant son humilité lui donna tant d'éloignement pour le seul nom de supérieur qu'il ne voulut jamais accepter cette charge[1]. Il représenta que le P. César de Bus était plus ancien prêtre que lui, et qu'on ne pouvait pas mieux faire que de le choisir. Il était son parent et son ami, et la piété les avait encore beaucoup plus étroitement unis ensemble que les liens de la nature. L'assemblée qui le regardait comme son père, et qui jusqu'alors ne s'était conduite que par son mouvement, ne le voulut point contredire. On élut donc d'une commune voix le P. de Bus, et la suite a bien fait voir que le Saint-Esprit présidait dans cette élection. Après cela on fit plusieurs saints règlements pour la conduite de cette nouvelle Congrégation, qui ont servi à l'établir dans la piété qu'elle a conservée jusqu'à présent.

Dieu qui avait plusieurs desseins sur le P. Romillion voulut encore l'employer à l'établissement d'une autre congrégation, qui en sa manière n'a pas rendu de moindres services à l'Église que la première : c'est celle des Religieuses de Sainte-Ursule en France. Il y avait plusieurs années qu'il avait sous sa direction quelques filles d'une vertu éminente, à qui Notre-Seigneur donnait un grand amour pour la retraite et qui cependant ne pouvaient se déterminer d'entrer dans une communauté religieuse. Leur saint direc-

1. Il écrivit à ce sujet : « Que je suis obligé à la miséricorde de Jésus-Christ qui, après avoir pensé à moi pour être le premier instrument de cette œuvre, quoique le plus indigne de tous les hommes, a permis que ces saints prêtres jetassent les yeux sur quelque autre pour la conduire et l'achever ; afin que mes péchés qui en ont retardé jusqu'à présent l'exécution, n'en empêchassent pas l'accomplissement (Bourguignon, op. cit., page 189.)

teur ne savait à quoi se déterminer sur leur sujet, jusqu'à ce que, en ayant conféré avec Monseigneur François Marie Taurugy, qui, de prêtre de l'Oratoire et de disciple de saint Philippe de Néri, avait été nommé à cette dignité à cause de la sainteté de sa vie, celui-ci conseilla de leur donner les règles que saint Charles avait prescrites aux religieuses Ursulines qui sont dans le diocèse de Milan. Il lui dit de quelle manière elles vivaient, quels étaient leurs emplois et quels services elles rendaient au public; et quelque temps après il lui fit venir de Milan leurs règles. D'abord notre bon prêtre connut que c'était le Saint-Esprit qui parlait par la bouche de ce grand prélat. Car il y avait longtemps que Dieu lui donnait la pensée d'établir une semblable congrégation de filles; mais il ne savait par quel endroit s'y prendre. Ces bonnes filles avaient chacune en particulier les mêmes pensées, mais elles ne savaient comment l'exprimer, de sorte qu'il ne fallut pas beaucoup délibérer avec elles pour conclure cette affaire. Il pria ce saint prélat qui avait eu la bonté de lui en donner le projet, de vouloir aussi leur obtenir de Sa Sainteté une bulle d'établissement; ce qu'il fit, et après cela, il travailla à les établir en plusieurs villes où on les demandait avec empressement. Il alla à Aix pour ce sujet, où après quelques entretiens avec l'archevêque[1], ce prélat fut si charmé de la sainteté de ses discours, qu'il le pria instamment d'établir une maison de sa Congrégation dans la ville. Il le fit savoir au P. de Bus son supérieur, qui y consentit d'abord, et qui lui en donna toute la conduite.

1. A Gilbert Genebart, mort le 26 janvier 1596, avait succédé sur le siège d'Aix Paul Hurault de l'Hôpital.

Aussitôt après cela, Monseigneur l'archevêque d'Aix le pria, aussi bien que son chapitre, de faire dans la cathédrale les exercices de la Doctrine chrétienne, et pour faciliter l'établissement qu'il désirait avec tant de passion, il s'obligea par un contrat public de donner 360 livres tous les ans au P. Romillion, qui s'engagea aussi par le même contrat d'entretenir dans la maison d'Aix deux prêtres et deux frères qui feraient tous les dimanches la grande et la petite doctrine. Et il prit pour ce sujet le P. de Brantes[1], et le P. de Rez[2], qui n'était pas encore prêtre, et le Frère Paul Imbert, qui y mourut quelque temps après cet établissement en odeur de sainteté. Ces quatre personnes commencèrent la Doctrine chrétienne dans une maison de louage fort proche de l'église cathédrale de Saint-Sauveur, où ils instruisaient le peuple, et faisaient leurs autres exercices de piété dans une des chapelles. Ils y administraient même les divins sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, avec l'édification de toute la ville, qui tirait beaucoup de fruit de leurs travaux ; ils ne tardèrent pas de recevoir quelques jeunes hommes qui, voulant embrasser l'état ecclésiastique, se donnèrent au P. Romillion pour être conduits dans l'esprit et dans les exercices du sacerdoce dont cette nouvelle communauté faisait une expresse profession, et cela l'obligea d'écrire au P. César de Bus, et de lui représenter la nécessité qu'il y avait de faire une seconde assemblée, afin de pourvoir aux nouveaux besoins de la Congrégation, à cause du nombre de sujets qu'elle

1. Pompée des Isnards, seigneur de Brantes, se mit un des premiers sous la conduite du P. Romillion. Il fit abandon de tous ses biens, qui étaient considérables, à la Congrégation naissante, et contribua ainsi beaucoup à son développement.

2. Voir la Vie de ce Père, t. II.

recevait tous les jours. Il lui fit répondre qu'il lui laissait l'entière disposition de la maison d'Aix, et qu'il approuvait tous les règlements qu'il y établirait, que pour son particulier il ne se sentait porté que pour la conduite de celle de Saint-Jean d'Avignon, où il était supérieur, et que pour l'assemblée, on l'avertirait de s'y trouver lorsqu'il serait temps. Cette réponse lui fit appréhender quelques changements dans les affaires. Il la reçut pourtant avec toute la soumission possible, et sans en rien témoigner au P. de Brantes. Il se contenta de redoubler ses prières, et de recommander plus particulièrement les affaires de la Congrégation. Quelque temps après le P. de Bus l'appela à une assemblée générale à Avignon ; mais il fut fort surpris, y étant arrivé, qu'on lui proposât de faire des vœux de stabilité et d'obéissance, et qu'on lui dît qu'il fallait ou les faire ou sortir. Tout pénétré de douleur de ce procédé, il demanda si les vœux se devaient faire par la persuasion des hommes ou par l'inspiration du Saint-Esprit, et comme on ne lui fit point d'autre réponse, sinon qu'il fallait obéir ou quitter, il dit qu'il ne faisait pas un vœu sans avoir consulté Dieu, et qu'il ne se sentait aucune disposition sur ce sujet, qu'il n'avait point eu d'autre intention en travaillant à l'établissement de la Doctrine chrétienne que celle de la perfection du sacerdoce, qu'on fît réflexion aux bulles du Pape qui l'avait établie et aux saintes intentions du Cardinal Taurugy qui avait eu toute la conduite de cette affaire, et qu'on trouverait que jamais on n'avait eu d'autre dessein que d'établir une Congrégation tout ecclésiastique. On ne put accommoder cette affaire que par une transaction publique, par laquelle il fut convenu que le P. de Bus, et ceux qui voulaient faire des vœux, demeu-

reraient maîtres de la maison de Saint-Jean d'Avignon, et que le P. Romillion, et ceux qui voulaient demeurer dans l'état purement ecclésiastique et sacerdotal posséderaient celle d'Aix, laissant la disposition de la maison de l'Isle au P. de Brantes, qui en avait fait donation à la Doctrine chrétienne, jusqu'à ce qu'il se fût expliqué plus particulièrement. Cet accommodement pacifia toutes choses, et afin qu'on n'eût aucun sujet de se plaindre de sa conduite, le P. Romillion vint se jeter aux pieds du P. de Bus, qui pleura en l'embrassant, et lui fit connaître qu'il n'était pas l'auteur de cette séparation, et qu'on s'était servi de son autorité et de la faiblesse de son âge et de sa santé pour en agir de la sorte [1].

Le dévot archevêque Taurugy, qui avait été élevé à la dignité de cardinal, était encore à Rome dans la maison des prêtres de l'Oratoire, où saint Philippe de Néri avait pris soin lui-même de l'élever à la piété et à la fonction du sacerdoce. Le P. Romillion crut, après les grands témoignages d'affection qu'il avait reçus de sa charité dans l'établissement de la Doctrine chrétienne, qu'il ne pouvait pas se dispenser de lui rendre compte de tout ce qui s'était passé, et de

1. Le récit de cette séparation est raconté différemment par le P. Beauvais : *La vie du B. P. César de Bus*, Paris, 1645. On ne peut cependant ne pas reconnaître que le P. Romillion restait fidèle à l'esprit primitif de l'institution, commencée sur le modèle des Oratoriens de Saint-Philippe. D'un autre côté, la sainteté manifeste du V. P. de Bus fait penser que la volonté de Dieu était en cette affaire. Il disait : « Je veux lier plus étroitement les pierres de ce nouveau bâtiment et les rendre plus fermes et plus solides par le ciment du vœu qui attache les volontés muables. Le P. Romillion répondait que le lien de la charité suffisait, qui fait toute la perfection et enferme toute la loi et les prophètes, et qu'il n'y fallait pas ajouter celui de l'obéissance. » *Vie du P. de Bus*, page 95.

lui demander conseil sur l'état qu'il devait choisir. Ce vertueux cardinal témoigna, par sa réponse, qu'il était très satisfait de son procédé, et que, puisqu'il était visible que Dieu l'appelait à l'état purement ecclésiastique, il ne devait faire aucun vœu. Pour confirmer le dessein qu'il avait de vivre en communauté avec ceux que Dieu lui avait associés, il lui envoya un projet de l'Oratoire de Rome, et des exercices qui s'y pratiquaient; ajoutant qu'il lui conseillait de former sa petite communauté sur les règlements de saint Philippe de Néri, son maître dans la vie spirituelle, et de prendre le nom et l'institut de l'Oratoire, et qu'il n'aurait aucune peine d'obtenir des bulles pour cette fondation en France, puisque cette Congrégation était déjà répandue en plusieurs villes d'Italie. Notre fervent prêtre reçut cette réponse avec tout le respect et toute la joie imaginables, et après l'avoir communiquée à Monseigneur l'archevêque d'Aix, il en fit la proposition aux prêtres de la petite communauté, qui la reçurent comme un moyen que Dieu leur offrait pour exercer la charité et s'appliquer aux besoins des âmes. Ils signèrent tous la supplique que le P. Romillion dressa pour être présentée au Pape Paul V, qui érigea aussitôt, par un bref particulier, la maison d'Aix en congrégation *ad instar Oratorii romani*. Cette bulle fut donnée à Rome le 13 de novembre de l'an 1615. Le nombre des prêtres qui composaient cette Congrégation qui devait réformer le clergé, honorait particulièrement la naissance de l'Église, que Jésus-Christ commença avec douze apôtres, puisque le P. Romillion jeta les premiers fondements de l'Oratoire en Provence avec douze bons prêtres, qui étaient tous animés de l'esprit de Jésus-Christ et remplis de zèle pour le salut des âmes. Ils sont tous nommés dans

cette bulle, et je ne doute pas que leurs noms ne soient écrits dans le livre de vie, puisqu'ils sont tous morts en odeur de sainteté.

Dans le même temps, le P. de Bérulle travaillait à Paris à établir la Congrégation de l'Oratoire, et les PP. de Rez et de Bermond y étant venus pour accompagner la Mère de Bermond[1] et y établir un couvent de religieuses Ursulines, eurent occasion de s'entretenir avec lui de leur institut de Provence. Ils se trouvèrent tous dans les mêmes sentiments et le même dessein. Sur quoi le P. de Bérulle écrivit une lettre pleine d'émotion et de piété au P. Romillion, pour lui demander le P. de Rez, afin de l'aider dans l'établissement qu'il commençait de faire, et à la fin il lui témoigna qu'il aurait bien souhaité avoir occasion de conférer avec lui sur un sujet de cette importance. Il n'en fallut pas davantage pour le déterminer. Il entreprit à pied le chemin de Paris, et quand il y fut arrivé, il eut plusieurs conférences avec le P. de Bérulle sur ce qui s'était déjà fait et sur ce qui était à faire. Ce dernier approuva fort qu'il eût ajouté aux règlements de l'Oratoire de Rome que les maisons établies, et celles qui s'établiraient à l'avenir, auraient une parfaite communication et correspondance spirituelle et temporelle, et que les sujets changeraient de demeure selon les besoins des maisons et les ordres des supérieurs. Comme ils étaient animés tous deux de l'esprit de Jésus-Christ, ils tombèrent d'accord que l'institut devait être purement ecclésiastique, et qu'on n'y devait ajouter aucun vœu. Ils conclurent ensuite l'union des

1. Le P. de Bermond, frère de la sainte Mère Françoise de Bermond, supérieure de la première maison des Ursulines en France, était un des premiers compagnons du P. Romillion.

deux Congrégations sous un même supérieur ; il n'y eut qu'une seule chose sur laquelle ils ne furent pas de même sentiment : c'est que le P. de Bérulle lui voulut déférer la supériorité générale de toute la Congrégation, fondé sur ce qu'il était le plus ancien prêtre. Mais notre saint homme, qui n'appréhendait rien tant que le commandement, parut si interdit à cette proposition, et représenta avec tant de raisons qu'il ne pouvait s'en charger, que le P. de Bérulle ne l'en pressa pas davantage. Il s'en retourna à Aix, où, après avoir assemblé tous les Pères qui composaient pour lors la Congrégation de l'Oratoire de Provence[1], il leur fit lecture des articles d'union avec celle du P. de Bérulle, et il n'y en eut pas un qui ne les signât avec plaisir ; et ensuite on députa les PP. de Rez et Mérindol[2] pour les porter au P. de Bérulle, qui les signa et les ratifia de son côté à Tours, le 21 de septembre 1619. L'odeur que la sainteté de la nouvelle maison de l'Oratoire répandait dans la ville d'Aix s'augmentait tous les jours. On y voyait plusieurs conversions qui semblaient impossibles ; les petits enfants ne chantaient plus par les rues que des chansons spirituelles, et les paysans mêmes étaient instruits des mystères de la foi et des sacrements de l'Église. M. l'archevêque[3] prit le P. Romillion pour faire la visite de son diocèse avec lui ; mais, ce qui est admirable, c'est que dans tous les travaux

1. Il y avait à ce moment onze maisons de l'Oratoire en Provence : Aix, Arles, Frontignan, Pezenas, Saint-Zoaire, Maleval, Pertuis, Marseille, La Ciotat, Brignoles et Cavaillon.

2. Le P. Jacques Mérindol était d'Aix. Il fut l'un des premiers compagnons du P. Romillion et est à ce titre nommé dans la bulle de fondation de l'Oratoire de Provence. Il mourut à Aix dans un âge avancé.

3. C'était toujours Mgr Hurault de l'Hôpital.

qu'il lui fallut essuyer dans cette fonction véritablement apostolique, il ne relâcha rien des grandes austérités qui lui étaient ordinaires, et qu'il cachait toutes ses pénitences avec tant d'adresse que, prenant toujours quelque prétexte sur les besoins des affaires de la visite, il ne se trouva presque jamais à la table de Monseigneur l'archevêque, qui, l'aimant beaucoup, le forçait de proportionner la nourriture de son corps aux peines qu'il se donnait. Le même amour de la pénitence et de la vie cachée lui fit redoubler quelquefois ses mortifications, et faire tout le tour du diocèse d'Aix à pied, quoiqu'il y eût toujours un cheval pour lui et que Monseigneur l'archevêque ne lui fit faire souvent de longs voyages que dans la pensée qu'il s'en servait. Le plus grand fruit de cette visite fut l'instruction des prêtres, qu'on trouva si ignorants dans quelques villages, qu'il y en avait qui donnaient l'absolution avec l'*Ave Maria*, croyant qu'avec le signe de la croix toutes paroles avaient la vertu d'absoudre [1]. Monseigneur l'archevêque obligea tous ceux qu'il ne jugea pas capables de leurs fonctions de se défaire de leurs bénéfices, ou de venir demeurer six mois dans la maison du P. Romillion à Aix, où ceux de sa Congrégation avaient soin de les instruire des mœurs et des cérémonies ecclésiastiques. Ils y étaient surtout formés aux exercices de la Doctrine chrétienne, et ils ne retournaient chez eux pour travailler au salut des âmes qu'après que, par leur étude et par leurs bons exemples, ils avaient donné des preuves de leurs capacités. Ainsi, parmi les grands avantages que la Provence et tout le royaume ont tirés de la vie et des

1. Saint Vincent de Paul affirme des faits du même genre. (Maynard, *Saint Vincent de Paul*, Paris, 1860, t. II, page 11.)

travaux de ce bon Père, nous pouvons dire qu'outre que son exemple a contribué à la réforme du clergé, il en a pratiqué le premier le moyen le plus nécessaire et le plus assuré, qui est celui des séminaires.

Il s'acquittait de cet emploi avec un zèle admirable, et parmi les coups de fouet qu'il déchargeait sur son corps de toute sa force, on entendait souvent ces paroles du Prophète : *Mon Dieu, que vos prêtres soient saints et qu'ils ne profanent pas vos adorables mystères; que ceux qui doivent être la lumière du monde ne deviennent pas des ténèbres; que les guides ne soient pas aveugles, et que ceux qui sont le sel de la terre ne soient pas le sujet de la corruption par leur dérèglement et leur ignorance.*[1] « J'aimerais mieux « mourir, disait-il un jour à un Père de l'Oratoire « de ses amis, que de voir un ecclésiastique auto- « riser par son exemple ou souffrir par son igno- « rance et par sa lâcheté les désordres des personnes « du siècle. »

L'on peut dire que tous les prêtres qui composaient cette communauté étaient dans toute la Provence ce que les Apôtres avaient été à tout le monde. Dieu faisait des prodiges par leurs prédications. On n'entreprenait rien dans la ville qui regardât tant soit peu la gloire de Dieu, qui ne se proposât premièrement dans cette maison. Elle était le refuge et la consolation de toutes les âmes de grâce, et il en sortait une odeur de Jésus-Christ qui se répandait

1. Ces paroles ne se trouvent pas textuellement dans les livres Saints. Mais il y a allusion évidente à ces paroles de David : « *Sacerdotes tui induantur justitiam.* (Ps. C XXII), et à celles-ci d'Ézéchiel : « *Sacerdotes ejus contemperunt legem meam et polluerunt sanctuaria mea.* (XXII), et à divers passages de l'Évangile.

dans la ville comme un baume précieux. Leur occupation ordinaire était l'oraison et la charité, et ils savaient si bien joindre la vie active avec le doux repos de l'oraison que la tranquillité de l'un n'a jamais empêché les travaux de l'autre. Les uns étaient destinés à servir les pauvres à l'hôpital, les autres pour la visite des prisons. Il y en avait qui s'employaient à la réconciliation des ennemis. Mais la principale occupation de tous était d'enseigner la Doctrine chrétienne, et de catéchiser les pauvres qui s'assemblaient à la porte pour y recevoir l'aumône. On ne manquait jamais de la leur distribuer, et outre qu'on faisait du pain pour eux, ces saints prêtres se mortifiaient tellement à la table du peu qu'on leur servait, que les pauvres en avaient la plus grande partie, et je puis assurer ici[1], après la déposition de plusieurs, et de tous ceux qui ont eu la consolation d'y demeurer dans ce bienheureux temps, qu'on donnait six fois plus en aumônes que leur petit revenu et l'argent de la sacristie ne pouvaient monter. Cette dépense pour ces membres de JÉSUS-CHRIST n'empêchait pas que celle qu'on faisait à la chapelle pour Lui-même, qui y résidait dans son adorable Sacrement, ne fût très considérable; car parmi tant de grands avantages que l'Église de Dieu a tirés de l'établissement de cette sainte communauté, celui de la propreté et de la magnificence des églises et surtout des autels n'a pas été peu considérable. Il est vrai qu'il y a de quoi s'étonner que ce serviteur fidèle et désintéressé ait soutenu cette grande dépense de l'église et surtout des aumônes dans une pauvre maison qui

1. C'est le témoignage de M. Bourguignon et non du P. Cloyseault, il ne faut pas l'oublier.

ne commença qu'avec douze ducatons qu'on lui donna par charité, et dont tout le revenu et l'entretien pour plus de vingt personnes ne consistait qu'en une petite pension que l'archevêque leur donnait tous les ans, et qui ne pouvait suffire aux besoins de la sixième partie de ceux qui la composaient. Il faut aussi avouer que c'est par la seule providence de Dieu, et par la vive foi du P. Romillion qu'elle subsistait. Il est vrai que sa vie et celle des prêtres que Dieu lui avait associés était très pauvre et très pénitente. Mais il fallait avoir quelque chose pour ne pas mourir de faim, et pour distribuer aux pauvres qui venaient en foule à leur porte. Un jour le réfectorier se plaignant à lui sur ce que, l'heure du dîner étant passée, il n'avait pas sonné la petite cloche pour assembler la communauté, parce qu'il n'avait que trois petits pains pour plus de vingt personnes, il commanda en souriant de ne pas laisser de la sonner à son ordinaire ; et comme il eut commencé à bénir la table, et qu'il préparait dans son esprit un petit discours spirituel sur la sainte pauvreté de Jésus-Christ, on sonna à la porte, et ce fut un homme qui donna au portier une corbeille pleine de pains, sans qu'il voulût jamais dire de la part de qui il était envoyé.

Cela leur arrivait assez souvent, et l'on voyait quelquefois arriver plusieurs mulets chargés de blé et de farine ; et l'économe demandant un jour à ceux qui les conduisaient le nom des personnes qui envoyaient des aumônes aussi considérables, pour les recommander plus particulièrement aux prières de la communauté, il n'en eut point d'autre réponse que celle-ci : « Soyez toujours gens de bien et ne vous mettez pas en peine du reste. » Mais lorsque ce secours, qui leur venait sans doute du ciel, semblait

leur manquer, notre saint prêtre, qui avait été instruit dans l'école de la pauvreté de Jésus-Christ par sa propre expérience dans les premières années de sa nouvelle vie, ne perdait jamais le courage ni l'espérance. On voyait, au contraire, une joie sur son visage qui ne lui était pas ordinaire, et quand il voyait que ceux de sa Congrégation s'appuyaient un peu trop sur la prudence humaine et qu'ils se plaignaient à lui de cette grande nécessité : « Allez, leur « disait-il, n'appréhendez rien ; vous ne méritez pas « que Dieu vous accorde la grâce de mourir de faim « pour son service. » L'expérience qu'il avait faite de cette particulière protection de Dieu, l'animait toujours davantage à l'amour de la sainte pauvreté, et l'encourageait si fort à exercer la charité envers les pauvres qu'il ne la leur a jamais refusée, et qu'il défendit aux siens de la refuser à aucun pauvre de tout ce grand nombre qui se présentait tous les jours à leur porte. Mais il avait encore plus de soin qu'on leur fît la charité spirituelle; et il voulait qu'on joignît à l'aumône qu'on leur faisait, quelque instruction pour leur salut, et particulièrement qu'on les interrogeât sur les articles de la Doctrine chrétienne. Il se plaisait lui-même à leur faire cette fonction toutes les fois qu'il le pouvait. « C'est un malheur « qu'on ne saurait assez déplorer, disait-il un jour « à un prêtre de ses amis, que Jésus-Christ ayant « été envoyé pour annoncer l'Évangile aux pauvres, « et s'étant acquitté si fidèlement de cette mission, il « ait si peu de véritables imitateurs dans les points « les plus importants du christianisme, et les moins « difficiles à pratiquer. N'avons-nous pas sujet de « faire la même plainte que Jérémie, et de dire « aujourd'hui ce que ce saint prophète disait de son

« temps : *Les enfants ont demandé du pain, mais* « *il ne s'est trouvé personne qui le leur ait voulu* « *distribuer*[1]. »

C'est l'unique motif qui le fit résoudre à prêcher le Carême toutes les années, depuis qu'il en eut le pouvoir et la mission. Mais il ne se contentait pas de prêcher avec beaucoup de ferveur et de piété tous les matins; il expliquait tous les soirs le traité de la confession et de la communion du P. Louis de Grenade aux pauvres et aux paysans qui se retiraient de leur travail, et il faisait la Doctrine aux petits enfants trois ou quatre fois par semaine. Il ne montait jamais en chaire sans avoir pris la discipline, et il se chargeait d'une grosse chaîne de fer dans ce temps où il avait besoin de toutes ses forces, et où le zèle et l'agitation l'épuisaient si fort qu'il en sortait tout languissant de faiblesse. Quand on le priait de modérer un peu ses austérités, il répondait comme l'Apôtre : « *Je châtie mon corps et je le réduis en* « *servitude, de peur que je ne sois du nombre des* « *réprouvés pendant que je tâche de profiter aux* « *autres*[2]. Il me ferait beau voir prêcher la pénitence « sans la pratiquer : saint Jean n'a commencé d'en « parler qu'après trente ans d'exercice. Jésus-Christ « a plus converti d'âmes et plus mérité dans les trois « heures de son agonie sur la croix que dans toutes « les prédications de sa vie publique. Et je ne doute « pas que nos paroles ne portassent plus de grâce, « et ne fissent plus d'effet dans les cœurs, si nous « prêchions comme un saint André attaché à la « croix. » Il lui arriva un jour qu'après avoir em-

1. *Lamentations*, IV, 4.
2. S. Paul, 1re aux Corinth, IX, 27.

ployé tout ce qui dépendait de lui pour tirer un homme de condition de l'abîme du péché, voyant qu'après deux heures d'entretien dans sa chambre cet obstiné était toujours endurci, il n'eut point de honte de découvrir ses épaules devant lui, et de prendre la discipline jusqu'au sang; de quoi cet homme fut si fort épouvanté qu'il se jeta à ses pieds et lui promit en pleurant de changer de vie.

Enfin, le jour qu'il avait choisi pour commencer une retraite, il fut surpris d'une fièvre maligne accompagnée de tant de mauvais accidents qu'il ne douta point, en se mettant au lit, que ce ne fût celui de sa mort; ce qu'il témoigna par ces paroles de Job : *In nidulo meo moriar*[1]. On ne l'entendit jamais se plaindre ni demander aucun soulagement ou remède. Aussi n'en refusa-t-il point, étant dans une soumission entière en tout ce qu'on voulait faire de lui. Il ne demanda qu'une seule chose à son confesseur, qui fut de pouvoir dire la sainte Messe; et comme il lui eut dit que les Pères de la communauté ne le lui permettraient pas, il le pria de lui apporter le Saint-Sacrement dans sa chambre, ce qui lui fut accordé. Il le reçut tous les jours à genoux, jusqu'au dernier de sa vie. On ne le vit jamais dans aucune inquiétude, nonobstant la malignité de sa fièvre. Il avait ordinairement les mains jointes et les yeux élevés au ciel ou attachés sur son crucifix.

Quand le bruit de sa maladie fut répandu dans la ville, il n'y eut personne de ceux qui l'avaient connu, qui ne voulût venir recevoir sa bénédiction dans sa chambre. Les pères lui amenaient leurs enfants, et les conseillers mêmes et présidents du Parlement

1. Job, XXIX, 18,

s'estimaient heureux de la recevoir à genoux au pied de son lit pour toute leur famille; ce qui lui fit du commencement quelque peine, qu'il porta ensuite avec tranquillité d'esprit, voyant qu'étant prêtre c'était une des fonctions de son ordre que Dieu lui permettait d'exercer, sa maladie le privant de celles qui étaient plus importantes. Un des prêtres de l'Oratoire s'étant mis à genoux pour lui demander la même grâce au nom de toute la Congrégation de ses chères filles de Sainte-Ursule : « Je souhaite, lui dit-il, en « faisant le signe de la croix, que Dieu verse ses « saintes bénédictions sur elles, qu'il répare par sa « grâce les défauts que j'ai commis dans leur con- « duite, et qu'il les fortifie dans les persécutions qu'il « leur destine. »

Le 14 de juillet, il envoya quérir le P. de Rez pour le prier d'entendre sa confession générale, lui apporter le saint Viatique et l'Extrême-Onction, et d'empêcher qu'on ne vînt interrompre son application par le grand concours de monde. « Ces moments, lui « dit-il, me sont extrêmement précieux; car cette « journée est assurément la dernière de ma vie. » Le P. de Rez, après avoir ouï sa confession, lui dit qu'il allait quérir le Saint-Sacrement. « Je le « recevrai, s'il vous plaît, répliqua le saint homme, « et après cela vous me ferez la charité de m'appor- « ter l'Extrême-Onction. Je prends cette liberté parce « que Dieu m'en donne la pensée et que l'Église veut « que ces derniers sacrements soient demandés par « les malades mêmes pour témoigner qu'ils l'aiment, « et qu'ils veulent mourir comme ses chers enfants, « ce que je souhaite de toute l'étendue de mon âme. »

Après avoir reçu ces divins sacrements avec des sentiments de piété qui tiraient les larmes des yeux

de tous ceux qui y assistèrent, il prit son crucifix, et, lui demandant le saint baiser de paix, il dit à haute voix ce cantique : *Nunc dimittis servum tuum, Domine*, etc., et toute la communauté le continua et l'acheva avec lui ; tous les Pères de la maison, étant à genoux, lui demandèrent sa bénédiction. Il s'en excusa d'abord, leur demanda au contraire pardon de tout le mauvais exemple qu'il leur avait donné, les exhorta à demeurer unis et obéissants au P. de Bérulle, qui était, dit-il, *un homme rempli de l'Esprit de Dieu ;* et, après un discours fort touchant, fit le signe sur eux.

Tout le monde s'étant retiré, trois des plus anciens entrèrent dans une chambre voisine pour délibérer sur ce qu'ils auraient à faire après sa mort, et surtout pour tâcher de le faire peindre pendant qu'il était encore en vie ; mais ils furent bien étonnés lorsqu'il les envoya quérir pour leur dire : « Je n'approuve pas « ce que vous proposez de faire, et moins encore que « vous ayez la pensée de faire peindre ce misérable « pécheur. Occupez-vous de former Jésus-Christ dans « vos âmes et dans celles que vous conduisez dans « les voies de Dieu. »

Sur le midi, il entra dans de grandes convulsions, et il lui sembla voir autour de son lit le démon sous une figure horrible, ce qui lui fit dire : « O monstre « infernal, que tu es horrible ! » Il demeura pendant quelque temps comme extasié, et ensuite étant revenu à lui-même, un des Pères qui l'assistaient lui demanda ce qui lui était arrivé. Il répondit : *Venit princeps hujus mundi, et in me non habet quidquam*[1], témoignant par ces paroles que le démon tâchait dans

1. S. Jean, XIV, 30.

ces derniers moments de le troubler, mais qu'il ne pouvait rien trouver dans sa vie qui pût le condamner. Ces paroles sont considérables, et il y a peu de personnes qui à l'heure de la mort les puissent dire avec la même assurance que ce bon prêtre. A tout moment il levait les yeux et les mains au ciel, jusqu'à trois heures de l'après midi ; car pour lors il se leva tout d'un coup sur son séant, serra son crucifix entre ses bras avec plus de ferveur que jamais, fit le signe de la croix sur lui, et, baissant la tête, rendit heureusement son âme à Dieu, âgé de soixante-huit ans, le 15e de juillet de l'an 1622[1].

1. L'auteur de la *Vie du P. Romillion*, dont on vient de lire l'abrégé du P. Cloyseault, raconte qu'en ensevelissant ce saint prêtre, on découvrit qu'il portait, comme saint François d'Assise, les stigmates des plaies adorables de N. S. Jésus-Christ. Il donne aussi le récit des nombreux miracles qui se firent au tombeau du P. Romillion.

## VI

### GAUFFRIDI. 1610.

L'ordre des Ursulines semblait le plus calme des ordres, le moins déraisonnable. Elles n'étaient pas oisives, s'occupant un peu à élever des petites filles. La réaction catholique, qui avait commencé avec une haute ambition espagnole d'extase, impossible alors, qui avait follement bâti force couvents de Carmélites, Feuillantines et Capucines, s'était vue bientôt au bout de ses forces. Les filles qu'on murait là si durement pour s'en délivrer mouraient tout de suite, et, par ces morts si promptes, accusaient horriblement l'inhumanité des familles. Ce qui les tuait, ce n'étaient pas les mortifications, mais l'ennui et le désespoir. Après le premier moment de ferveur, la terrible maladie des cloîtres (décrite dès le cinquième siècle par Cassien), l'ennui pesant, l'ennui

mélancolique des *après-midi*, l'ennui tendre qui égare en d'indéfinissables langueurs, les minait rapidement. D'autres étaient comme furieuses; le sang trop fort les étouffait.

Une religieuse, pour mourir décemment sans laisser trop de remords à ses proches, doit y mettre environ dix ans (c'est la vie moyenne des cloîtres). Il fallut donc en rabattre, et des hommes de bon sens et d'expérience sentirent que, pour les prolonger, il fallait les occuper quelque peu, ne pas les tenir trop seules. Saint François de Sales fonda les Visitandines, qui devaient, deux à deux, visiter les malades. César de Bus et Romillion, qui avaient créé les Prêtres de la doctrine (en rapport avec l'Oratoire), fondèrent ce qu'on eût pu appeler les filles de la Doctrine, les Ursulines, religieuses enseignantes, que ces prêtres dirigeaient. Le tout sous la haute inspection des évêques, et peu, très-peu monastique; elles n'étaient pas cloîtrées encore. Les Visitandines sortaient; les Ursulines recevaient (au moins les parents des élèves). Les unes et les autres étaient en rapport avec le monde, sous des directeurs estimés. L'écueil de tout cela, c'était la médiocrité. Quoique les Oratoriens et Doctrinaires aient eu des gens de grand mérite, l'esprit général de l'ordre était systématiquement moyen, modéré, attentif à ne pas prendre un vol trop haut. Le fon-

dateur des Ursulines, Romillion, était un homme d'âge, un protestant converti, qui avait tout traversé, et était revenu de tout. Il croyait ses jeunes Provençales déjà aussi sages, et comptait tenir ses petites ouailles dans les maigres pâturages d'une religion oratorienne, monotone et raisonnable. C'est par là que l'ennui rentrait. Un matin, tout échappa.

Le montagnard provençal, le voyageur, le mystique, l'homme de trouble et de passion, Gauffridi, qui venait là comme directeur de Madeleine, eut une bien autre action. Elles sentirent une puissance, et, sans doute par les échappées de la jeune folle amoureuse, elles surent que ce n'était rien moins qu'une puissance diabolique. Toutes sont saisies de peur, et plus d'une aussi d'amour. Les imaginations s'exaltent ; les têtes tournent. En voilà cinq ou six qui pleurent, qui crient et qui hurlent, qui se sentent saisies du démon.

Si les Ursulines eussent été cloîtrées, murées, Gauffridi, leur seul directeur, eût pu les mettre d'accord de manière ou d'autre. Il aurait pu arriver, comme au cloître du Quesnoy en 1491, que le Diable, qui prend volontiers la figure de celui qu'on aime, se fût constitué, sous la figure de Gauffridi, amant commun des religieuses. Ou bien, comme dans ces cloîtres espagnols dont parle

Llorente, il leur eût persuadé que le prêtre sacre de prêtrise celles à qui il fait l'amour, et que le péché avec lui est une sanctification. Opinion répandue en France, et à Paris même, où ces maîtresses de prêtres étaient dites « les consacrées » (Lestoile, édit. Michaud, 561).

Gauffridi, maître de toutes, s'en tint-il à Madeleine? Ne passa-t-il pas de l'amour au libertinage? On ne sait. L'arrêt indique une religieuse qu'on ne montra pas au procès, mais qui reparaît à la fin, comme s'étant donnée au Diable et à lui.

Les Ursulines étaient une maison toute à jour, où chacun venait, voyait. Elles étaient sous la garde de leurs Doctrinaires, honnêtes, et d'ailleurs jaloux. Le fondateur même était là, indigné et désespéré. Quel malheur pour l'ordre naissant, qui, à ce moment même, prospérait, s'étendait partout en France! Sa prétention était la sagesse, le bon sens, le calme. Et tout à coup il délire! Romillion eût voulu étouffer la chose. Il fit secrètement exorciser ces filles par un de ces prêtres. Mais les diables ne tenaient compte d'exorcistes doctrinaires. Celui de la petite blonde, Diable noble, qui était Belzébub, démon de l'orgueil, ne daigna desserrer les dents.

Il y avait, parmi ces possédées, une fille, particulièrement adoptée de Romillion, fille de vingt à vingt-cinq ans, fort cultivée et nourrie dans la con-

# Le P. Romillion

Adry : Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, T. V, p. 48 et suiv (Bib. Nle fonds fr. 25685)

J. Bte Romillon était né à L'Isle, petite ville du Comtat, environnée de tous côtés de la rivière de Sorgues. Il était fils de Barthélemy Romillon et de Catherine de Suffren, sœur d'un conseiller au Parlement d'Aix et tante du P. Louis de Suffren, jésuite, confesseur de Louis XIII et de Marie de Médicis. Tous deux étaient catholiques ; mais le père, homme violent, outré de se voir accuser de calvinisme par qq'un qui voulait le dépouiller de son bien, se fit effectivement calviniste et emmena son fils servir dans ce pays-là dans les guerres de religion.

J. Bte fut soldat jusqu'à 26 ans. Il en mena la vie et donna dans tous les désordres de cette profession. Comme il était très brave, il courut plus d'une fois de très grands dangers, dont il ne fut préservé que comme par miracle.

Etant à Montpellier, le sermon d'un ministre qui prêchait contre les Pères de l'Eglise et les erreurs où ils étaient tombés selon lui sur certains articles, l'indigna et lui fit naître des soupçons contre la religion qu'il avait embrassée. Il se retira chez un gentilhomme de ses alliés et le Traité de l'oraison de Grenade qu'il lut, comme par hasard, acheva de lui ouvrir les yeux et lui inspira de mener une vie plus régulière.

Il fit son abjuration à Cavaillon entre les mains de l'évêque en 1579. Son père entra dans une telle colère qu'il voulut le tuer et il fut obligé de se tenir longtemps caché. Loin de se plaindre du procédé de son père, il l'excusait et priait pour lui. Sa douceur apaisa le père qui lui permit de retourner dans la maison paternelle où il exerça la profession de son père qui était marchand. Ses occupations ne l'empêchaient point de donner 7 à 8 heures par jour à la prière et il soulageait les pauvres et les malades.

L'ignorance des fidèles causée par la négligence des pasteurs le touchait vivement. Il se sentit pressé de travailler à l'instruction de son prochain ; ce qu'il ne pouvait faire qu'en se faisant prêtre. Mais son humilité s'y opposait. Il consulta des Pères Capucins et plusieurs autres personnes. On ne lui conseillait point de le faire, tant la corruption était grande alors dans presque tous ceux qui l'étaient. Il fit un voyage à pied à la grande Chartreuse pour y consulter de nouveau. Il fut renvoyé à son directeur ordinaire, le P. Pequet, jésuite, homme de mérite. Celui-ci, voyant en lui une vocation marquée, l'engagea à aller à Tournon reprendre ses études interrompues par la profession des armes.

Son père, qui était encore calviniste, crut le ramener en le mariant et, après lui avoir choisi, sans lui rien dire, un parti convenable, il lui dit de le suivre. Ce ne fut qu'en ~~chem~~ chemin qu'il lui déclara que c'était pour signer son contrat de mariage. Il en fut effrayé et le suivit en tremblant. Mais, ayant repris ses esprits, dès qu'il fut entré dans la maison de sa future épouse, il s'échappa sans rien dire et retourna à Tournon.

Là, quoique son père lui refusât tout secours, il eut le courage d'apprendre, à 30 ans, les premiers éléments des langues et il fit de grands progrès en peu de temps. Il étudiait encore en philosophie quand l'évêque de Cavaillon le pourvut d'un canonicat dans la collégiale de L'Isle, sa patrie, sur le seul témoignage que donnèrent ses maîtres de son éminente piété. Il n'accepta ce bénéfice que de l'ordre exprès de son directeur, ne regardant qu'avec frayeur l'engagement où il le mettait d'entrer dans les ordres. Voici le règlement qu'il se fit alors. Il se levait tous les jours à 4 heures, ne manquait aucun office et passait le reste de son temps entre la lecture et l'exercice des œuvres de miséricorde.

Contraint de vivre de l'autel, puisque, outre qu'il le servait, son père ne le mettait pas en état de s'en passer, il se proposa d'en user comme un pauvre et pour les besoins les plus pressants, de n'avoir plus qu'un seul mets à dîner et de ne point souper. Souvent même il jeûnait au pain et à l'eau et tout ce qu'il se retranchait, était employé à soulager les pauvres. Dès qu'il fut sous diacre il consentit à faire au peuple une instruction familière tous les dimanches. Il ne montait point en chaire qu'il n'eût fait la veille trois oraisons d'une ½ heure : la 1re, pour demander la grâce de pratiquer ce qu'il devait annoncer ; la 2e pour prier Dieu de lui mettre dans la bouche ce qu'il jugerait plus propre à toucher les cœurs ; la 3e pour demander instamment la conversion de ceux qui devaient l'entendre. Après cela, il méditait son sujet et parlait ensuite d'abondance. Ce qui, avec la facilité que Dieu lui avait donnée de s'énoncer avec grâce, et avec son éloquence naturelle, animée de l'esprit de Dieu qui le remplissait, le faisait parler avec tant d'onction que les églises n'étaient jamais assez vastes quand il prêchait.

Dans la suite, ayant assisté à des catéchismes qu'un Père Jésuite faisait avec un talent particulier, il sentit l'utilité de ce genre d'instruction et, après avoir conféré avec ce religieux, il fit part à son évêque du dessein qu'il avait d'en faire de semblables à L'Isle et dans d'autres endroits. C'est alors qu'il consentit à être ordonné prêtre, ayant pris 8 mois depuis son ordination pour se préparer à dire la messe.

Un peuple immense venait l'entendre. Il fut appelé 2 fois à Viviers sur sa réputation d'excellent catéchiste. Au second voyage, il commença à travailler avec César de Bus à qui son évêque l'avait donné pour adjoint. César de Bus, alors chanoine de Cavaillon, s'employait aux mêmes fonctions avec le même zèle.

Il fut éprouvé par les humiliations. Son zèle, sa réputation excitèrent la jalousie de quelques prêtres et religieux. C'était un ambitieux qui voulait faire parler de lui, un ignorant qui s'amusait à faire le catéchisme, n'ayant pas assez de talent pour prêcher. On se récriait surtout sur l'usage de faire chanter des cantiques. C'était, disait-on, un reste de calvinisme, les protestants faisant la même chose dans leurs prêches. On lui faisait mille avanies. On sonnait les cloches lorsqu'il parlait. On écrivit même à son évêque; mais on s'adressait mal. M. de Cavaillon avait pour ce saint prêtre une vénération infinie. Il vint exprès à L'Isle, remonta à la source de tous ces bruits et voulut en punir les auteurs. M. de Romillion se jeta à ses genoux pour le prier de leur pardonner. Mais l'évêque ayant jugé qu'un scandale aussi public demandait une réparation, ne voulut point l'écouter. Ce qui engagea M. Romillon à disparaître tout à coup de L'Isle et à n'y revenir qu'après le départ de l'évêque qui était monté en chaire pour faire publiquement l'éloge et de son ~~innocence et de sa~~ douceur.

On a sa vie par Claude Bourguignon, prêtre de Marseille, Marseille, Garcin, 1669. in 8.
Il la composa sur les mémoires qui sont dans la maison d'Aix

---

Moréry =
Extrait de sa Vie, fourni par M. Paul dans le Dictionnaire des hommes illustres de Provence.
Cet extrait est précisément l'article du Moréry qui ajoute: "ceci est tiré de sa vie écrite par le Père Bourguignon et des lettres, tant imprimées que manuscrites, des Pères de Bérulle et Romillion.

J. Bte Romillon naquit à l'Isle au Comté Venaissin, de Barthélemy Romillon et de Marguerite de Suffren en 1553.

Son père s'étant fait calviniste, l'emmena fort jeune servir dans ce parti pendant les guerres de religion. La lecture du traité de l'Oraison de Grenade l'ayant éclairé sur les vérités de la religion, il fit abjuration en 1579 entre les mains de l'évêque de Cavaillon. Il entra dans le commerce et bientôt après dans l'état ecclésiastique.

Il était âgé de 30 ans lorsqu'il apprit le latin. Ses progrès et sa piété engagèrent l'évêque Cavaillon à lui donner un canonicat dans la collégiale de l'Isle, tandis qu'il étudiait encore en philosophie.

Ayant assisté aux catéchismes d'un jésuite, il préféra cette manière d'instruction à la prédication ordinaire, pour laquelle il avait beaucoup de talent. Un peuple infini venait l'entendre. Sa réputation d'excellent catéchiste le fit appeler deux fois à Viviers où il établit l'exercice de la Doctrine chrétienne, alors inconnue dans la plupart des diocèses. Au second voyage, il travailla à cette œuvre avec César de Bus, chanoine de Cavaillon, à qui son prélat l'avait donné pour adjoint et qui, à son retour à Cavaillon, exerça avec zèle les mêmes fonctions que Romillon exerçait à Lisle.

Les fruits que ces 2 hommes apostoliques retiraient de leurs travaux, les engagea d'établir la congrégation de la Doctrine chrétienne pour en étendre et en perpétuer l'usage. Cette congrégation prit naissance à Lisle en 1592. Le P. Romillon alla peu de temps après à Avignon pour y poursuivre un établissement pour sa nouvelle congrégation.

Pendant qu'il travaillait à cette œuvre, il apprit que son père était à Villeneuve. Il l'alla trouver et lui dit les choses les plus touchantes et les plus capables de lui faire abjurer ses erreurs; mais il obtint seulement qu'il viendrait à Avignon voir César de Bus. Les conférences et les prières de ces 2

serviteurs de Dieu opérèrent la conversion du père de Romillon, qui abjura le calvinisme et rentra dans le sein de l'Eglise catholique.

Romillon vint de nouveau à Lisle, où il établit une maison de Religieuses Ursulines, sur le modèle de celle de Milan, qui n'étaient ni cloîtrées, ni astreintes à aucun voeu et qui étaient destinées à l'instruction gratuite des jeunes filles. César de Bus, qui faisait à peu près le même établissement à Avignon, l'envoya à Aix pour y en former un autre. Il y revint qqs années après pour y fonder une maison de sa Congrégation. Il engagea l'archevêque, Hurault de l'Hôpital, à faire la visite de son diocèse et l'accompagna dans cette pénible fonction, dont il porta presque tout le poids, prêchant, catéchisant pour préparer les peuples à recevoir la confirmation.

En 1601 il fut rappelé par César de Bus à Avignon pour y assister à une assemblée générale, dont l'objet était de donner une forme fixe à la nouvelle congrégation. César de Bus proposa de faire des voeux simples de stabilité et d'obéissance et en donna le premier l'exemple qui fut suivi du plus grand nombre. Le P. Romillon n'y voulut jamais consentir, non plus que quelques autres qui lui étaient attachés. Cela causa un différend qui fut enfin terminé en ~~1609~~ 1609. On stipula que ceux qui feraient pour les voeux resteraient maîtres de la maison d'Avignon et le P. Romillon et les siens, de la maison d'Aix à perpétuité et de celle de Lisle durant sa vie.

Après l'acte de séparation, le P. Romillon écrivit au cardinal Taurugi, son ami, pour le consulter sur ce qu'il devait faire de sa nouvelle congrégation. Ce cardinal, qui avait été prêtre de l'Oratoire à Rome, lui conseilla de prendre cet institut et le cardinal Baronius lui offrit ses services pour cela. Ce qui fut unanimement accepté par tous les membres de sa communauté. Il eut bientôt la consolation de se voir demander des personnes de sa maison pour faire de nouveaux établissements dans les villes des environs. Il eut aussi celle de voir ses chères filles, les Ursulines, s'étendre en divers endroits, surtout à Paris, où il envoya en 1610 la soeur Françoise de Bermond, accompagnée du P. de Bermond, son frère et du P. de Rez, pour poser les fondements du premier couvent des Ursulines au faubourg S. Jacques, suivant la fondation de M. de Sainte Beuve. M. de Bérulle, qui était alors logé dans le dehors de la maison des Carmélites, qu'il venait d'établir en France, fit connaissance avec ces 2 Pères et les goûta beaucoup. Pressé par l'archevêque de Paris de commencer sa congrégation, il écrivit au P. Romillon une longue lettre, où il lui rendait compte de son dessein et le priait de lui prêter le P. de Rez et qqs autres de ses sujets pour l'aider à donner la première forme à son établissement. Cette lettre ne fut point rendue ; mais le P. Romillon étant venu lui-même en 1612, à Paris, il fit connaissance avec M. de Bérulle, comme nous l'avons dit et lui laissa le P. de Rez.

Déjà sa congrégation naissante avait formé des établissements à Marseille, à la Ciotat, Brignoles, Arles ; mais ces établissements étaient modiques ; ces maisons ne pouvaient rester isolées comme sont celles de l'Oratoire de Rome. Il crut ne pouvoir mieux faire que de se joindre à la Congrégation de l'Oratoire déjà établie en France.

Ses offres furent acceptées par M. de Bérulle et l'union faite et ratifiée en 1619. On obtint sur cette union des bulles de Rome en 1626.

Le P. Romillion eut, pendant toute sa vie, le titre de supérieur et la conduite des maisons de la Provence. Il mourut à la 68e année de son âge le 14 juillet 1622 en odeur de sainteté.

(Extrait de sa vie fourni par M. Gaul, dans le Dict. des Hommes illustres de Provence)

---

Dans <u>la Sorcière</u> de <u>Michelet</u>, il est question du P. Romillion et de l'Oratoire

---

Bicaïs

# Le P. Jean Bte Romillon

## fondateur de l'Oratoire de Provence

Le Père Jean Bte Romillon, l'un des meilleurs ouvriers évangéliques que la Provence ait eus dans ces derniers siècles, naquit en 1553 d'un zélé calviniste de l'Isle, dans le Comtat Venaissin, et d'une soeur d'Antoine de Suffren, conseiller au Parlement d'Aix et du Père Jean de Suffren, savant jésuite et Confesseur de la Reine Marie de Médicis, d'une famille originaire de Salon que le Bailly de Suffren, l'un des descendants du dit Magistrat, a illustrée par ses belles actions dans l'Inde et par les dignités qui en ont été la récompense.

Elevé comme son père dans la Religion prétendue réformée, il en fit profession pendant le cours de sa jeunesse et porta même les armes pour la défendre dans le temps des guerres de religion ; mais, témoin des déclamations outrées qu'un ministre de Montpellier faisait contre les plus respectables docteurs de l'Eglise, notamment contre St Augustin, plus touché de la lecture des oeuvres de Grenade, il reconnut ses erreurs et les abjura entre les mains de M. Bordini, évêque de Cavaillon, oratorien de Rome donné par S. Philippe. Il fut même si pénétré de reconnaissance par la grâce que Dieu venait de lui faire en le ramenant dans le sein de l'Eglise qu'il résolut de se consacrer entièrement à son service dans l'état ecclésiastique. Dans cette vue, il ne dédaigna pas, quoique âgé de 30 ans, d'aller apprendre les premiers principes de la langue latine au collège de Tournon, où le P. Pacquet, jésuite, son confesseur, lui conseilla d'aller faire ses classes afin de se soustraire aux duretés de son père qui était fort irrité contre lui depuis sa conversion à la foi catholique.

Ses progrès dans la piété et dans les lettres ayant engagé l'évêque de Cavaillon à le nommer à un canonicat de l'église collégiale de l'Isle et à le promouvoir aux saints ordres, il ne crut pas s'acquitter de tous les devoirs que son état lui imposait en se bornant à assister régulièrement aux offices du choeur. Mais, persuadé qu'un ecclésiastique se doit principalement aux fonctions du saint ministère, il entreprit de travailler à l'instruction du peuple non par des discours travaillés avec art, mais par des entretiens familiers ou de simples catéchismes qui pussent être entendus des gens les plus grossiers et les plus ignorants. Le bon Père avait reçu de Dieu un talent tout particulier pour ces sortes d'instructions. Il expliquait d'une manière si claire, si solide et si intéressante

les vérités du dogme et de la morale, les obligations et les devoirs de tous les états, qu'on accourait en foule de toutes parts pour l'entendre. Sa réputation le fit appeler deux fois à Viviers où il établit l'exercice du catéchisme fort négligé alors dans la plupart des paroisses.

S'étant joint ensuite au Vénérable César de Bus, son parent, qui, rempli du même esprit, suivait la même méthode dans les instructions qu'il faisait à Cavaillon où il était chanoine de la Cathédrale, ils firent ensemble plusieurs missions qui produisirent de grands fruits; ce qui les engagea à établir une congrégation de prêtres dont l'esprit essentiel, le devoir indispensable et la fonction perpétuelle fût d'enseigner la doctrine chrétienne et qui fût dans l'Eglise un ordre de cathéchistes, comme celui de S<sup>t</sup> Dominique était un ordre de prédicateurs.

Cette société prit naissance le 29 sept 1592 à l'Isle. Le Père Pompée des Isnards, seigneur de Brantes, qui avait souvent partagé les travaux de César de Bus et de Romillon, s'unit à eux et fournit d'abord à l'entretien, puis à la dotation de leur première maison.

A ces fondateurs s'associa bientôt un nombre de bons ouvriers, qui, pleins de l'esprit de J.C, s'en allaient, à l'exemple de leur Divin Maître, annoncer l'évangile dans les villes et les bourgades, faisant du bien partout où ils passaient.

Le Pape Clément VIII, ayant confirmé le nouvel institut par bulle du 27 juin 1598, on pensa à lui donner une forme de congrégation et à faire des règlements. Mais, quoique cet institut fût principalement l'ouvrage du Père Romillon, s'il faut en croire l'historien de sa vie, et que le gouvernement lui en fût dévolu de droit, cet humble prêtre voulut qu'on le déférât au Père César de Bus, qu'il regardait comme son ancien dans la prêtrise et son supérieur en toutes les autres qualités qu'il faut avoir pour commander à des ecclésiastiques.

La petite ville de Lisle, ne fournissant pas au zèle de ces prêtres laborieux un champ assez vaste, ils travaillèrent à se procurer une maison à Avignon, où ils furent établis peu de temps avant l'obtention de leur bulle, sous l'épiscopat du cardinal Taurugi, ci-devant prêtre de l'Oratoire de Rome, qui leur donna le monastère de Sainte Praxède, d'où ils furent transférés bientôt après à S<sup>t</sup> Jean le Vieux avec permission d'y faire les exercices de la doctrine chrétienne, dont leur Congrégation portait le nom. Au bout de 3 ou 4 ans, c'est-à-dire en 1600, ils acquirent une autre maison à Aix où ils furent appelés par Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque de cette ville, qui, non content de les avoir gardés quelques années dans son palais, avait voulu leur assurer une pension sur son archevêché pour servir à leur entretien.

Une autre œuvre non moins importante avait suivi de près la fondation de la Doctrine chrétienne. Le Père Romillon, toujours occupé de ce qui pouvait contribuer à l'avantage de la religion, songea, selon le témoignage de l'auteur de sa vie, à établir une société de Filles, dont l'emploi principal serait de s'occuper de l'éducation gratuite des jeunes personnes de leur sexe. A sa persuasion, Françoise de Bermond, fille d'un Trésorier de France de la généralité d'Aix, engagea deux de ses sœurs Sibille et Jeanne d'Olivier et quelques autres filles de familles honnêtes d'Avignon à embrasser l'Institut que la Bienheureuse Angèle de Bresse avait fondé en Italie en 1537. Ce Père leur procura une maison à L'Isle où elles commencèrent à vivre en communauté en 1598. Un pareil établissement fut fait à peu près dans le même temps à Avignon par César de Bus. Bientôt après le Père Romillon en fit une 3e à Aix en 1600 et c'est de celui-ci qu'il tira, en 1604, la Mère de Bermond et quelques unes de ses filles pour les envoyer à Paris, afin d'y jeter les fondements d'une nouvelle communauté que Mademoiselle Acarie, morte depuis aux Carmélites, sous le nom de Marie de l'Incarnation, voulut établir dans cette capitale pour l'instruction gratuite des jeunes filles. C'est là l'origine des Ursulines de France, dont les établissements se sont multipliés dans le royaume.

Dans tout ce qui s'était passé jusqu'alors pour l'avantage commun de la Doctrine chrétienne et des Ursulines, les Pères de Bus et Romillon avaient agi parfaitement de concert, et il y avait tout lieu de présumer que n'ayant eu l'un et l'autre que des vues très pures, rien ne pourrait altérer la bonne intelligence qui régnait entre eux. Mais il n'en fut pas tout à fait ainsi et cela ne doit point surprendre. Les hommes les plus sages et les plus vertueux, quelque pures et désintéressées que soient leurs intentions, n'envisagent pas toujours les choses sous le même point de vue ; d'où il arrive quelquefois qu'en ne cherchant qu'à faire le plus grand bien, on se fait illusion sur le choix des moyens, parce qu'on ne fait pas bien attention que l'esprit de Dieu soufflant où il veut, telle voie qui paraît bonne aux uns, ne le serait pas à d'autres.

Une assemblée ayant été convoquée à Avignon en 1605, le P. César de Bus qui la présidait, proposa de faire des voeux simples de stabilité et d'obéissance, lesquels renfermaient tout à la fois la pauvreté et la chasteté, et il en donna le premier l'exemple, qui fut suivi par quelques-uns des membres de l'Assemblée. Les autres, à la tête desquels se trouvait le P. Romillon, s'opposèrent à cette introduction, disant que, quelque persuadés qu'ils fussent de l'excellence et de la sainteté des voeux, on ne devait pas les faire par la persuasion des hommes, mais par l'inspiration du Saint Esprit ; que,

pour eux, ils ne voulaient point se lier sans avoir consulté Dieu, et qu'ils ne se sentaient aucune disposition sur ce sujet; et, comme il ne leur fut fait d'autre réponse sinon qu'il fallait obéir ou quitter, ils se retirèrent fort affligés de ce qui venait de se passer.

Sitôt que le P. Romillion fut de retour à Aix, il écrivit plusieurs lettres au P. de Bus pour lui représenter qu'après les marques visibles qu'il avait par devers lui de sa vocation à l'état purement ecclésiastique, il ne s'était proposé d'autre vue en travaillant à l'établissement de la doctrine chrétienne, que de tendre à la perfection du sacerdoce. Il le priait de faire attention à l'esprit de la Bulle de Clément VIII et aux intentions du Cardinal Taurugy qui n'avait engagé le souverain Pontife à approuver leur institut, que d'après la connaissance qu'il avait eue de leurs dispositions intimes. Il lui déclarait que, sans être obligé par voeu de lui obéir, il se ferait toujours un devoir de lui être entièrement soumis en toutes choses, le conjurant, au nom de J.C, qui est l'union des coeurs, de conduire la Congrégation dans le même esprit dans lequel elle avait commencé et de ne pas le forcer de s'en séparer malgré lui. Il employa en outre la médiation de M. Bordini, vice-légat d'Avignon et celle de l'archevêque d'Aix; et il fit pendant plus de trois ans toutes les avances et les soumissions possibles, sans pouvoir rien gagner.

Au reste, l'auteur de la vie du P. Romillon rapporte que ce Père, en se séparant de son respectable supérieur, se jeta à ses pieds; et que celui-ci, en l'embrassant, ne put s'empêcher de pleurer et de lui avouer qu'il avait été contraint d'en user de la sorte; qu'on s'était servi de son autorité, de la faiblesse de sa santé et de son âge, l'assurant qu'il n'avait pas moins d'estime et d'affection pour lui. Et le vertueux chef étant mort le 9 mars 1607 sans avoir pris aucun arrangement définitif avec les membres de sa Congrégation, qui n'avaient pas voulu adopter les voeux, on se pourvut de part et d'autre devant le vice-légat d'Avignon et la sacrée congrégation des évêques à Rome. Après que chacun eut donné ses raisons et défenses, il fut passé le 23 mai 1609, en présence de Mr Février, archevêque d'Urbin, vice-légat d'Avignon, une transaction portant que le P. Vigier, supérieur général de la Doctrine Chrétienne et ses adhérents, seraient maîtres en seuls de la maison d'Avignon; que celle d'Aix serait dévolue au P. Romillon et aux Pères qui, comme lui, n'avaient pas voulu se lier par des voeux. Et quant à la maison de l'Isle, fondée dès

libéralités du Père de Brantes, qui était mort avant la conclusion de l'affaire, sans avoir voulu faire de voeux, il fut décidé que les Pères Romillon et Combe en auraient la jouissance de leur vivant et qu'après leur mort, les Pères Doctrinaires d'Avignon s'en mettraient en possession.

Le P. Romillon se voyant donc chargé de la conduite de ceux de ses Confrères qui avaient persévéré dans l'état purement ecclésiastique et sacerdotal, écrivit au cardinal Taurugy, transféré en 1596 de l'archevêché d'Avignon à celui de Sienne, pour lui faire part de ce qui s'était passé et le consulter sur ce qu'il avait à faire. Cette Eminence lui conseilla d'adopter les réglements que St Philippe de Néri avait donnés à la Congrégation qu'il avait fondée en Italie. Le cardinal Baronius lui avait donné, peu de temps avant sa mort, le même conseil. Ce parti paraissant avantageux au chef et aux membres, ainsi qu'à M. de l'Hôpital, archevêque d'Aix, qui tirait d'eux de grands services pour le besoin de son diocèse, on ne balança pas. De sorte que la maison de la Doctrine chrétienne d'Aix fut convertie et érigée en Congrégation sous le titre et le nom de l'Oratoire et obtint du Pape Paul V, le 13 Nov. 1615, une Bulle qui lui accordait les mêmes privilèges qui avaient été accordés à la maison de la Vallicella de Rome.

Le P. Romillon fut vivement affecté pendant longtemps de ce qui s'était passé à Avignon en 1605 et des suites que cet évènement avait eues ; mais il en fut dédommagé amplement dans la suite par les bénédictions que Dieu répandit sur sa Communauté dont le zèle et les travaux lui procurèrent un nombre d'excellents sujets. Ce qui l'engagea à accepter d'autres établissements. Il eut aussi la consolation de voir ses chères filles, les Ursulines, s'étendre en divers lieux. Déjà sa Congrégation avait acquis des maisons à Pézenas, à la Ciotat, à Frontignan, à Arles, à Mallaval, à St Geoire et des résidences à Marseille, à Brignolles, à St Chamond, à Pont St Esprit. Mais, voyant que ces établissements étaient pour la plupart peu considérables et que M. de Bérulle venait de fonder une Congrégation dont l'objet était à peu près le même, il comprit qu'il ne pouvait rien faire de mieux que de se joindre à ce digne instituteur, qu'il avait connu particulièrement dans un voyage qu'il avait fait à Paris en 1611, et avec lequel il avait toujours entretenu depuis des relations.

La proposition en ayant été faite et acceptée, les P.P. de Rez et Mérindol furent députés avec tous les pouvoirs nécessaires pour aller conclure l'union, qui fut terminée à la grande satisfaction des parties. Le Père de Bérulle, qui se trouvait alors à Tours, en dressa lui-même les articles, sur lesquels il fut passé, le 21 septembre 1619, un acte qui unissait à perpétuité la maison de l'Oratoire d'Aix et celles qui en dépendaient, à l'Oratoire de France. L'union fut ensuite approuvée par l'archevêque d'Aix et confirmée par une Bulle donnée par Urbain VIII en 1626.

L'acte et la Bulle conservèrent aux maisons unies certains privilèges et usages dont elles jouissaient auparavant, et il était dit expressément que le P. Romillon continuerait de les gouverner durant sa vie, sous l'autorité du nouveau chef. Mais, moins jaloux d'user du droit que cette clause lui réservait, qu'impatient de n'avoir à répondre que de lui seul, il renonça, au bout d'un an, à toute supériorité, et se réduisit au rang de simple particulier, afin de n'avoir plus à s'occuper que des intérêts de son âme. Car, quoique ses entreprises et toutes les actions de sa vie n'eussent tendu qu'à cette fin, et qu'il eût toujours fait de l'affaire de son salut l'unique nécessaire, il s'en occupa avec encore plus de soin et d'ardeur que jamais, partageant les différentes heures de la journée entre les bonnes oeuvres, la méditation des vérités éternelles et la pratique de toutes sortes d'actes d'humilité et de mortifications. Ses exemples étaient comme une exhortation continuelle à la vertu, et maintenaient sa communauté dans la régularité et la ferveur qui l'avaient distinguée depuis son établissement. Et, comme il ne tenait plus à la terre par aucun lien, il n'en soupirait qu'avec plus d'ardeur pour la patrie céleste.

Il n'attendit pas longtemps. Dieu voulant récompenser son zèle et ses travaux, l'appela à lui, trois ans après qu'il eut incorporé sa petite Congrégation dans celle de M. de Bérulle. Sur le point de rendre le dernier soupir, il se leva tout d'un coup sur son séant, serra son crucifix entre ses bras avec plus de ferveur que jamais, fit le signe de la croix et baissant la tête, il rendit l'âme à son créateur. Ce fut le 14 juillet 1622 que la maison d'Aix perdit ce respectable fondateur, âgé seulement de 68 ans.

Le Père Romillon fut toujours un grand serviteur de Dieu et un ouvrier évangélique admirable. Son courage, soutenu de son humilité, osait tout entreprendre pour la gloire de Dieu, et le succès répondait ordinairement à l'entreprise. Sa patience était à l'épreuve des plus grandes contradictions. Sa

mortification égalait celle des plus grands pénitents. Son zèle, fortifié de son exemple contribua beaucoup au rétablissement de la discipline ecclésiastique et sa piété fut l'une des sources de celle qu'on a admirée pendant longtemps en Provence.

Il n'est pas possible de dire en détail tous les avantages que la ville d'Aix reçut du P. Romillon et de ses confrères. Il me suffit d'apprendre en gros que nos Pères pouvaient dire en parlant de ces bons prêtres : « quos nostra est ~~mirata~~ mirata, sequens mirabitur aetas. » — que la ville d'Aix, par leur moyen apprit la plus pure des dévotions, qui est de s'attacher au Verbe fait chair, et sent qu'il n'y a rien de plus profitable dans la religion que de s'approcher souvent de la sainte table et du tribunal de la confession. = qu'enfin elle commença à réformer ses moeurs et à connaître les voies du Seigneur par l'usage fréquent de sa parole qu'ils faisaient retentir dans les églises et aux places publiques. Les prisons, les hôpitaux étaient les lieux ordinaires qui faisaient éclater leur brûlante charité.

Le savant abbé de Peyresc a avoué plus d'une fois que, s'il avait quelques bons sentiments de piété ; s'il fréquentait les sacrements ; s'il s'occupait de l'oraison et des bonnes oeuvres, il en avait, après Dieu, toute l'obligation au soin que le P. Romillon avait pris de son âme et à la bénédiction que Dieu avait donnée à ses paroles.

Les cardinaux Savrigy et Baronius et plusieurs grands prélats de France faisaient le plus grand cas de sa personne et de ses vertus. L'archevêque d'Aix, qui l'avait employé avec le plus grand succès, dans ses visites pastorales et dans les divers besoins de son diocèse, le regardait comme un homme rempli de l'esprit de Dieu et le consultait dans presque toutes les affaires ecclésiastiques qu'il avait à traiter. Le P. Guesnay, jésuite, dans ses Annales de Marseille, le met au rang de ceux dont la piété a le plus éclaté dans la ville dont il a écrit l'histoire.

A ces témoignages on peut en joindre un autre qui paraîtra encore moins suspect : c'est la sensation que fit à Aix la mort de ce digne prêtre. L'opinion que tout le monde avait de sa sainteté, attira toute la ville à l'Oratoire, où chacun s'empressa, à l'envi, de le combler de bénédictions et de lui donner de plus grandes marques de son respect, de sa vénération et de sa confiance. Malgré le nombre de gens préposés pour veiller à la garde de son corps, il ne

fut pas possible d'empêcher qu'on lui déchirât ses habits et qu'on lui arrachât les cheveux. On aurait eu même beaucoup de peine à le descendre dans le tombeau, si on n'avait pas pris la précaution de l'inhumer à l'insu du public dans la nuit. Le lendemain, on lui fit un service solennel où le P. de Bermond prononça son éloge funèbre en présence de l'archevêque, d'une bonne partie des officiers du Parlement et d'un très grand nombre de citoyens de tous les ordres et de toutes les conditions. Dieu récompensa la piété des personnes qui avaient réclamé la protection de son serviteur, en leur accordant la guérison de diverses maladies dont elles étaient affligées : ce qui engagea l'Assemblée de l'Oratoire, tenue en 1666, à charger les députés de Provence de rechercher les preuves nécessaires pour bien constater ces guérisons miraculeuses.

(1) prêtre de l'Oratoire voir ce nom

M. Bourguignon, prêtre de Marseille[(1)], ayant publié en 1669 une Vie du Père Romillon en un volume in 4°, son ouvrage excita quelque murmure parmi les Doctrinaires qui prétendirent que cet auteur avait rapporté d'une manière infidèle l'histoire de la fondation de la Doctrine chrétienne et des Ursulines et celle de la séparation de ses deux premiers fondateurs.

Le P. Riboti, prenant la défense du Vénérable César de Bus, dont il craignait de voir la gloire diminuée par un pareil détail, fit paraître, sept ans après, un ouvrage imprimé à Toulouse, in-8, sous le titre de

Examen de la Vie du P. Romillon, avec plusieurs éclaircissements sur la première institution de la Congrégation de la Doctrine chrétienne et des Ursulines de France.

Le P. Lelong remarque, à l'occasion de cet examen dont il fait mention dans sa Bibliothèque historique de France, qu'on conserve dans les archives de la maison de l'Oratoire d'Aix, des titres originaux qui contiennent un détail exact de tout ce que Mr Bourguignon a avancé dans sa Vie du P. Romillion, et que, si le P. Riboti en avait eu connaissance, il n'aurait pas entrepris de réfuter ce que cet écrivain en a dit.

Le P. Lelong aurait pu ajouter que le P. Guesnay et M. Pitton, dans ses Annales, et M. Bouche, dans son Histoire de Provence, sont favorables au sentiment de M. Bourguignon.

Le témoignage de ces auteurs doit paraître d'autant moins suspect, qu'ils n'avaient aucun intérêt à la chose, et qu'ils n'ont pu savoir ce qu'ils ont avancé que de la propre bouche des premiers disciples des Pères de Bus et Romillon, qu'ils ont eu mille fois occasion de consulter. Il se peut néanmoins qu'ils se soient trompés; mais il se peut aussi que la tendresse filiale ait induit en erreur le P. Riboti.

Une autre observation qu'on peut encore se permettre, c'est que la première maison de la Doctrine chrétienne et celle des Ursulines ayant été établies à l'Isle, lieu de la naissance et du domicile du P. Romillon et non à Cavaillon, patrie et résidence de César de Bus, il paraît naturel d'en inférer que ces établissements étaient plus l'ouvrage du premier que du second de ces fondateurs. Si celui-ci en avait été le seul auteur, ou le principal mobile, il paraît plus simple qu'il eût placé le berceau de ses deux Instituts à Cavaillon, où lui et l'évêque diocésain les auraient eus continuellement sous les yeux, que de le mettre à quelques lieues de cette ville sous l'inspection et la conduite d'un de ses coopérateurs. Mais, ne s'agissant ici que d'une observation dont on ne peut pas tirer une preuve démonstrative, on ne s'y arrête pas davantage.

Pour décider la question il faudrait avoir sous les yeux les actes primordiaux, concernant la fondation de la Doctrine chrétienne et des Ursulines, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée où l'introduction des voeux occasionna la séparation des premiers doctrinaires. Jusqu'alors il sera permis à chacun de s'en tenir à ce qui a été transmis de part et d'autre. Et fût-il reconnu que César de Bus n'a été instituteur qu'en second de la Congrégation qui se glorifie de l'avoir eu pour père, il n'en serait pas moins un grand homme. La bonne odeur que ses vertus ont laissée, les services qu'il a rendus de son vivant à l'Église et ceux que les héritiers de son esprit n'ont jamais cessé de lui rendre depuis près de deux siècles, sont des titres plus que

suffisants pour assurer l'immortalité à son nom et la vénération des peuples à sa mémoire.

Le Père Romillon laissa à sa mort deux neveux dans l'Oratoire :

(1 le P. César Romillon décédé dans la maison de Marseille en 1629

(2 et Claude Romillon, lequel, après avoir été élevé auprès de son oncle, entra le 19 mai 1621 dans la Congrégation qu'il quitta dans la suite.

---

A consulter :

+ 2398 **Bauvais** (Le R. P. Jacques). La vie du B. Père César de Bus, fondateur en France de la Congrégation de la Doctrine chrétienne. *Paris, Sébastien Huré*, 1645, in-4, vél. blanc ant., 3 figures gravées. 50 fr.

+ Claude Bourguignon, prêtre de Marseille : ~~Vie~~ Eloge du P. Romillon, prêtre de l'Oratoire et fondateur de la Con. des Ursulines en France
Marseille, Garcin, 1669, in 8. L'auteur de cette vie, qui avait été de l'Oratoire, est mort vers 1680 curé de Cassis.

+ Aug. Riboti : Examen de cette vie, Toulouse, Pech, 1676, in 8

+ Lelong : Nos 11417 et 11418.

+ Moréri, 2e suppl. à son nom, tout l'article est le même que celui du Dict des h. ill. de Provence

+ Barbier, T. I p 476 N 6246

+ Revue du Monde catholique, article Ricard

+ Batterel, I, 17-39 notice = II, 221, 347.

+ Cloyseault : Ménologe, p 18.
| Vies : I, 107 notice ; II, 74, 83, 100, 132.

+ Bicaïs, I, 79.

+ Adry, V, 48-51.

+ Bonardi, p. 725

+ Dictionnaire des hommes illustres de Provence (même article que celui du Moréri).

Adry : Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire, t. V, p. 48-51 (Bibl. Nle. F.F. 25.685.)

## IV. Le Père Jean-Baptiste Romillion (1)

Entré en 1619, mort en 1622

Le Père Romillion était de l'Isle, petite ville du Comtat d'Avignon, ainsi nommée à cause qu'elle est entourée de tous côtés de la rivière de Sorgues ; fils de Barthélemy Romillion et de Catherine de Suffren, sœur d'un conseiller au Parlement d'Aix et tante du P. Louis de Suffren, jésuite, confesseur de Louis XIII et de la reine, sa mère, Marie de Médicis ; tous deux catholiques, et la mère bonne chrétienne ; mais le père, homme violent, lequel de dépit de se voir faussement accusé d'être calviniste par quelqu'un qui voulait par là le dépouiller de son bien, le devint effectivement, et emmena avec lui son fils Jean-Baptiste servir dans ce parti-là pendant les guerres de sa religion.

Celui-ci fut un déterminé soldat, qui, jusqu'à l'âge de 26 ans, donna dans tous les désordres des gens de guerre, et qui, très brave de sa personne, courut plus d'une fois des hasards, dont il ne fut préservé que par un effet de cette providence spéciale, qui veille sur les élus (2).

Etant un jour au prêche à Montpellier, il entendit le ministre déclamer contre les SS. Pères, et vouloir persuader à son auditoire qu'ils s'étaient trompés sur les articles de controverse, où ils ne pensent pas comme ces messieurs. Dieu se servit de ce discours d'erreur pour le ramener à la vérité. Il conçut de l'indignation contre le prédicateur et de la défiance de sa doctrine. Et sentant le faible de cette secte, mais ne pouvant encore se résoudre à s'en retirer, il fut, pour faire diversion à ses inquiétudes, chez un

(1) Bourguignon, *Vie de Romillion,* livre I., ch. I. Cloyseault, *Vies*, I. 107 ; *Ménologe*, p. 18.

(2) Bourguignon, ch. 2.

gentilhomme de ses alliés, où la lecture du *Traité de l'oraison* de Grenade, faite comme par hasard, acheva de le ramener au bercail, en lui inspirant le désir d'une vie plus régulière.

Il fit donc son adjuration à Cavaillon entre les mains de l'évêque, l'an 1579. Son père, de désespoir, voulut le tuer, quand il en eut appris la nouvelle (1). Il fallut que son fils se tint fort longtemps caché. Loin qu'il lui échappât un seul mot de plainte contre ce procédé de son père, il l'excusait, autant qu'il pouvait, et priait pour lui. Le fruit de ses prières fut de l'apaiser et d'en obtenir son retour dans la maison paternelle (2). Il y exerça la profession de marchand, qui était celle de son père, mais en vrai chrétien qui n'avait d'attrait que pour la prière, à laquelle il donnait des sept et huit heures par jour avec une consolation indicible, et pour le soulagement des pauvres et des malades (3).

Les besoins spirituels des âmes dans un temps où, par la négligence des prêtres, on ignorait presque partout les vérités les plus communes de la morale et les premiers éléments de la religion, le touchaient encore plus vivement, et il se sentait intérieurement pressé dans ses oraisons de s'appliquer à l'instruction de ses frères et de leur annoncer Jésus-Christ. Mais, pour cela, il aurait fallu être prêtre, afin de le pouvoir faire avec caractère et avec plus de bénédiction, à quoi son humilité s'opposait. Il s'en ouvrit à des pères Capucins et à plusieurs gens de bien. Personne ne lui conseillait de l'être, à cause de la corruption presque universelle de ceux qui l'étaient alors. Il fit un voyage exprès jusqu'à la Grande-Chartreuse (4), tout seul et à pied. Ces bons solitaires n'osèrent le décider et le renvoyèrent

(1) Bourguignon ch. 4.
(2) *Ibid*, ch. 5.
(3) *Ibid*. ch. 6.
(4) *Ibid*. ch. 7.

à son directeur ordinaire, qui était le Père Pecquet, jésuite, grand homme de bien et fort intérieur. Celui-ci, jugeant que Dieu le voulait dans le sacerdoce (1), par les mouvements si pressants qu'il lui en donnait, le détermina à aller à Tournon reprendre le cours de ses études classiques, interrompu par la profession des armes.

Sur ces entrefaites, son père, encore calviniste, voyant avec amertume le train que prenait son fils, crut le ramener en le mariant, et après lui avoir choisi, sans lui en rien dire, un parti qui lui paraissait sortable, il dit un jour à son fils de le suivre chez une personne, ne lui expliquant qu'en chemin que c'était pour lui faire signer son contrat de mariage. Etourdi de cette nouvelle, il suivit d'abord en tremblant, puis, ayant repris ses esprits, il ne fut pas plutôt entré dans la maison de sa future épouse, qu'il s'échappa sans mot dire, et courut droit à Tournon.

Là, quoique tous secours lui fussent refusés pour sa subsistance de la part d'un père aussi violent et aussi outré que le sien, après un pareil affront, il eut la constance et la religion d'aller, à trente ans, apprendre les premiers éléments des langues et commencer par une sixième, sans que les déboires et tout ce qu'il y avait de dégoûtant à essuyer dans cet exercice, pût ébranler sa résolution. Dieu la bénit par les progrès qu'il y fit en fort peu de temps.

Il y étudiait encore en philosophie, quand l'évêque de Cavaillon le pourvut d'un canonicat dans la collégiale de L'Isle, sa patrie, sans qu'il y eut en aucune façon influé que par la réputation de son éminente piété, dont ses maîtres lui avaient rendu un bon témoignage. Il ne l'accepta que de l'ordre exprès de son directeur, ne regardant qu'avec frayeur les engagements où sa nouvelle dignité le mettait d'entrer dans les ordres. Pour répondre à sa vocation, voici le règlement de vie qu'il se prescrivit : il

(1) Bourguignon, ch. 8.

s'imposa pour loi de se lever tous les jours à quatre heures; de n'en laisser passer aucune de la journée sans s'élever à Dieu par quelques prières particulières, de ne manquer jamais à aucun office de son église, et de distribuer les heures de son loisir entre la lecture de l'Ecriture et l'exercice des œuvres de miséricorde. Contraint de vivre de l'autel, puisqu'outre qu'il le servait, son père ne le mettait pas en état de s'en passer (1), il en usa, comme pauvre, précisément pour fournir aux besoins pressants. Ainsi il se proposa de ne manger jamais à diner que d'un seul mets, et des plus communs, et à ne souper jamais. Il jeûnait même souvent au pain et à l'eau, surtout quand il venait de visiter quelque pauvre famille, qu'il avait vu réduite dans cet état, et tout ce qu'il se retranchait était employé à les soulager. Comme le zèle du salut des âmes, qui le dévorait, n'étant encore que laïque, n'avait fait que croître avec son nouveau caractère, dès qu'il se vit sous-diacre, il consentit à faire une instruction familière au peuple tous les dimanches; mais il ne montait point en chaire qu'il n'eut fait la veille trois oraisons d'une demi-heure chacune : la première pour demander à Dieu la grâce de pratiquer le premier les vérités qu'il devait prêcher; la deuxième pour le prier de lui mettre dans la bouche ce qu'il jugerait plus propre à toucher les cœurs; la troisième pour demander instamment la conversion de ceux qui devaient l'entendre; après quoi, il méditait son sujet, puis parlait de son abondance; ce qui, avec la facilité que Dieu lui avait donnée pour s'énoncer avec grâce et avec son éloquence naturelle, animée de l'esprit de Dieu, qui le remplissait, le faisait parler avec tant d'onction que les églises n'étaient jamais assez vastes quand il prêchait.

Ensuite, ayant assisté à des catéchismes que faisait un père jésuite qui avait un don tout particulier pour cette fonction, il la trouva si utile qu'il résolut de s'y donner

(1) Bourguignon, Liv. II, ch. 14.

tout entier. Il se moula longtemps sur ce Père, en conféra avec lui en particulier, communiqua ensuite à son évêque le dessein qu'il avait d'en faire de semblables à L'Isle et dans tous les endroits du diocèse où il en pourrait établir, et consentit alors d'être ordonné prêtre, en septembre 1589, pour faire avec plus d'autorité cet emploi, ayant pris huit mois depuis son ordination pour se préparer à dire sa messe.

Il est incroyable quelle foule de peuple venait l'entendre. Sur la réputation qu'il se fit, d'un excellent catéchiste, il fut appelé deux fois à Viviers, où il établit l'exercice de la doctrine chrétienne alors inconnue dans la plupart des diocèses. Au second voyage, il commença à y travailler avec César de Bus, à qui son prélat l'avait donné pour adjoint ; mais ce ne fut pas là le commencement de leur connaissance. Ce saint prêtre, qui était chanoine de Cavaillon, s'y employait aussi, de son côté, avec un grand zèle, à peu près aux mêmes fonctions que M. Romillion exerçait à L'Isle. Leur estime réciproque ne fit qu'augmenter par ce travail commun ; et, de retour de Viviers, ils retournèrent, chacun dans son église, reprendre leur exercice de la doctrine avec le même succès.

Cependant Dieu devait des humiliations et des croix à son serviteur, et elles ne lui manquèrent pas. La nouveauté de cette fonction, sa réputation, son zèle, excitèrent la jalousie de quelques prêtres et religieux (1). Ils le déchirèrent à belles dents. C'était un ambitieux qui voulait faire parler de lui ; puis, un ignorant qui s'amusait à faire le catéchisme, parce qu'il n'avait pas assez de talent pour prêcher. » Ils se récrièrent surtout contre l'usage qu'il avait de faire chanter des cantiques, sur ce fondement que les huguenots en faisaient autant dans leurs prêches, et qu'il conservait l'esprit et les maximes de ses anciens maîtres. En conséquence de ce préjugé, on lui faisait bien des

(1) Bourguignon, Liv. III, ch. 8.

avanies ; on sonnait les cloches pendant qu'il parlait, on eut le front d'écrire à son prélat contre lui. On s'adressait assez mal. M. de Cavaillon avait pour le saint prêtre une vénération infinie. Il vint exprès à L'Isle pour faire taire ces imposteurs, et comme, après avoir suivi de près tous ces bruits et avoir été jusques à la source, il voulut absolument lui faire faire satisfaction par ces envieux, M. Romillion le conjura à genoux de ne les y pas contraindre ; et voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur l'esprit de son évêque persuadé qu'un scandale aussi public demandait une réparation authentique, il disparut tout d'un coup de L'Isle et ne se montra qu'après le départ de l'évêque, qui monta en chaire pour faire publiquement l'éloge de son innocence et de sa douceur.

Depuis cette déclaration du prélat en sa faveur, il fut plus paisible dans l'exercice de ses fonctions ; (1) et ce fut alors que, pour en perpétuer et en affermir le fruit, il fut proposé de se joindre en corps de congrégation, avec quelques autres ecclésiastiques du pays qui s'étaient attachés à lui, afin de servir plus utilement l'Église en commun par la même voie de l'instruction et des cathéchismes (2).

(1) Bourguignon, ch. 9.

(2) Il n'était d'abord à L'Isle que le troisième occupé à cet exercice. Mais comme César de Bus s'y exerçait de son côté à Cavaillon par le conseil et l'autorité de Mgr de Bordini, évêque de cette ville, il se fit une assemblée de ces deux corps d'ouvriers, le 30 septembre 1592, à L'Isle, dans la maison de M. Romillion, qui est appelée la maison de la doctrine chrétienne, comme porte l'original des actes de cette première assemblée. Et là, après un discours où César de Bus, en qualité de plus ancien prêtre, porta la parole, il fut arrêté entre lui, M. Romillion et leurs compagnons, qu'on dresserait une méthode uniforme pour la manière de faire la grande et la petite doctrine ; qu'on travaillerait à procurer cet exercice dans chaque ville du diocèse en tâchant d'y avoir autant de maisons ; qu'on dresserait une forme de vie pour les sujets qui voudraient embrasser cette profession ; et il y fut entre autres choses arrêté qu'aucun desdits sujets *ne s'obligerait par vœu :* ce qu'ils promirent tous d'observer, dès qu'ils auraient un lieu décent pour y faire une résidence commune. Et en conséquence l'évêque de Cavaillon érigea et établit la Congrégation de la Doctrine dans la ville de L'Isle, autorisé qu'il y était par les bulles des papes Pie V et Grégoire XIII, don-

Si ce fut M. Romillion (1) ou le vénérable César de de Bus qui en fit la première proposition, c'est au fond ce qu'il importe assez peu de déterminer, dès qu'il est bien sûr que le titre d'instituteur fut donné par les premiers doctrinaires, et confirmé par le Pape, à César de Bus, même avant la séparation de M. Romillion ; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne puisse avec fondement faire aussi honneur à ce dernier de cette bonne œuvre, comme en ayant été un des principaux promoteurs, et que, selon la prétention de son historien, ce ne soit lui qui ait proposé l'union ; lui qui ait été destiné d'abord par plusieurs des siens à être le chef de ce nouveau corps ; lui enfin, qui ne voulant pas l'accepter, ait insisté pour faire tomber les suffrages sur le vénérable César de Bus, ce qui est un moyen de concilier l'auteur de sa vie avec l'auteur doctrinaire, qui en a fait la critique comme je ferai voir en son lieu.

Quoiqu'il en soit, la Doctrine chrétienne commença dans L'Isle, le jour de Saint-Michel de l'an 1592. Il y fut conclu de poursuivre un établissement à Avignon, où ils voyaient de la facilité à obtenir une église, à quoi le P. Romillion fut employé et réussit à souhait.

Pendant qu'il y travaillait à cette œuvre, il apprit que son père, toujours huguenot, était à Villeneuve, au-delà du Rhône, et qu'il n'avait pas voulu pousser jusqu'à Avignon, depuis qu'il avait appris que son fils y était et qu'il y prêchait. Celui-ci, ne consultant que son zèle, fut aussitôt le trouver dans son cabaret et lui tint les discours les plus tendres et les plus pressants pour le ramener à la vérité,

nées en faveur de ceux qui formeraient dans l'Eglise un pareil institut. L'année suivante, 1593, l'archevêque d'Avignon, Taurigi, y appela, pour le même établissement, César de Bus et ses compagnons. Il y fut déclaré le chef à la sollicitation du P. Romillion. Leurs statuts y furent confirmés et ils y commencèrent à vivre en commun. (*Visite d'Aix*, de 1675).

(1) Bourguignon, ch. 10.

mais en vain pour cette fois-là. Il en obtint seulement qu'il viendrait à Avignon, et consentirait à avoir quelques entretiens avec lui et César de Bus. Mais au bout d'un mois de séjour, également obstiné, et voulant partir dès le lendemain, comme son fils ne put jamais obtenir un plus long délai, il lui dit en le quittant : « Eh bien, mon père, Jésus-Christ m'accordera ce que vous me refusez. » Et ayant été passer la nuit dans l'église d'Avignon, devant le Saint Sacrement, à pousser les vœux les plus ardents pour le salut de son père, cet homme fut bien étonné quand le matin qu'il se voulut lever pour partir, il se sentit pris de tous ses membres et hors d'état de mettre les pieds hors du lit. Cet événement le fit rentrer en lui-même ; il fit appeler M. de Bus et son fils, leur déclara sa disposition à changer, et combla de joie l'un et l'autre par son abjuration qu'il fit quelques jours après.

Le zèle du P. Romillion pour l'instruction des peuples par la voie de la Doctrine chrétienne lui faisait souhaiter depuis longtemps de voir un pareil établissement de vierges chrétiennes qui s'acquittassent des mêmes fonctions envers les personnes du même sexe, avec plus de bienséance que ne pourraient faire ceux de son corps. C'est dans cette vue, qu'ayant sous sa direction plusieurs saintes filles, il les avait rassemblées à Avignon en un même lieu et appliquées aux exercices de charité convenables à leur état, mais sans règle, et sans une forme certaine, se contentant de ne les point astreindre à des vœux et de ne les faire entrer dans aucun couvent, soit qu'il n'en trouva aucun alors d'assez régulier, soit que les religieuses de tous les ordres étant cloîtrées, ne lui parussent pas assez propres pour l'exécution du dessein qu'il avait sur ces bonnes filles. Et la providence lui ayant fait tomber entre les mains les constitutions des Ursulines établies à Milan et en d'autres lieux d'Italie, où, avec des vœux simples et sans clôture, elles étaient d'une grande édification et d'un grand secours au public par le soin qu'elles se donnaient d'instruire gratis

les jeunes filles, il en établit un couvent à L'Isle de l'aveu de son ordinaire. Il y fit venir les demoiselles de Brémond, deux vertueuses sœurs, dont il se servit depuis si utilement pour commencer en tant d'endroits du royaume, comme Aix, Marseille, Paris, Lyon, ce même établissement auquel il donna naissance (*Visite d'Aix*, de 1675), tandis que son vénérable maître en faisait à Avignon un pareil établissement, qui fut la pépinière de plusieurs autres, qui s'élevèrent depuis en France, par les soins de ces deux saints prêtres.

C'est ainsi qu'il fut envoyé (1) à Aix, par César de Bus, en 1599, peu de temps après, pour y commencer une pareille œuvre. Dans la lettre de créance que celui-ci lui donna pour Mgr l'archevêque Paul Hurault de l'Hôpital, il est fait mention des plus honorables de son mérite. M. de Bus y proteste qu'il n'a dans son corps personne plus capable de l'emploi pour lequel il le lui adresse, ajoutant que son humilité était cause qu'il avait été lui, César de Bus, contraint d'accepter le titre de général de sa nouvelle congrégation.

Sa fondation faite (2), il revint à L'Isle, où Dieu l'éprouva par une humiliation très sensible. Un ecclésiastique se cacha un soir chez les Ursulines, à dessein de satisfaire ses mauvais désirs sur une religieuse de la maison. Surpris par la Supérieure, qui en faisant tous les soirs la visite, comme dans l'effroi qui la saisit, elle s'écria, et que le bruit fit accourir des voisins, ce malheureux eut l'impudence de dire et de publier qu'il ne s'était ainsi caché que pour épier M. Romillion, qu'il savait, par des voies certaines, coucher fort souvent dans la maison à mauvaise fin. La calomnie, quoique grossière, ne laissa pas de faire impression sur plusieurs esprits, et de donner

(1) Bourguignon ch. 16.
(2) *Ibid.* ch. 17.

lieu à d'étranges bruits qui coururent sur ce saint homme. Il les souffrit avec une humilité et une patience peut-être excessive, mais il ne fut pas le maître d'arrêter les poursuites que l'official se crut obligé de faire pour arrêter le scandale, et le malheureux ne fut pas plutôt mis en prison qu'il avoua tout, et que par sentence il fut obligé de monter en chaire pour se rétracter de sa calomnie.

Il lui était arrivé (1) peu auparavant une autre aventure, qui fait bien honneur à sa charité. Revenant un soir à pied d'Avignon à L'Isle, il rencontra sur le chemin un pauvre, couvert d'ulcères, qui, étendu par terre, se lamentait de ce qu'il serait obligé d'y passer la nuit par un froid des plus rigoureux. L'homme de Dieu, touché de l'état de ce misérable, l'enveloppe de son manteau, et, le chargeant sur ses épaules, l'emporte de nuit jusqu'à la maison de sa sœur à L'Isle, le fait bien coucher, en prend un grand soin, et a la consolation de voir que le lendemain cet homme se lève se sentant pleinement guéri. Et comme il ne peut se dissimuler que cette guérison si subite dans un homme chargé de plaies, a quelque chose de surnaturel, il se prosterne aussitôt à terre pour en rendre gloire à Celui qui l'a opérée, et fait ensuite promettre à ce pauvre de ne le faire entrer pour rien dans le récit qu'il fera de sa guérison.

Quelque temps après, il fut envoyé une seconde fois à Aix, par son supérieur général, pour y établir une maison de la Doctrine chrétienne. Il s'y logea près la cathédrale, qui est l'église de Saint-Sauveur, où lui troisième avec les PP. de Brantes et Jacques de Rez, ils faisaient le catéchisme tous les dimanches, selon qu'ils s'y étaient engagés avec Mgr l'archevêque par le contrat de leur fondation du 1er août 1601. Ils ne tardèrent guère d'y recevoir quelques jeunes gens, qui embrassèrent leur institut. Ce peu de sujets renouvela en peu de temps la face de toute la ville.

(1) Bourguignon, ch. 14.

Dieu leur donna de travailler avec fruit à des conversions qui jusque-là avaient paru impossibles. On voyait par leurs exhortations et leurs bons exemples les personnes de condition visiter les hôpitaux, servir les malades, consoler les prisonniers, faire d'abondantes aumônes, et le peuple instruit des mystères de notre foi et des règles du christianisme.

Il se servit de la confiance que Mgr l'archevêque avait en lui pour lui persuader de faire la visite de son diocèse, exercice depuis longtemps négligé. Ce prélat voulut l'avoir avec lui pendant qu'il le parcourrait, et on peut dire qu'il fût l'âme de cette visite. Il allait toujours, quelques jours avant l'archevêque, afin de préparer les peuples à recevoir la confirmation, de s'informer de l'état et désordres de la paroisse, et de dresser des mémoires de tout ce qu'il y avait à réformer, pour faciliter au prélat les voies d'y remédier à son arrivée. Il lui rendait ensuite compte de tout, excepté de la conduite des curés et des religieux, dont il ne voulait point prendre connaissance, croyant devoir réserver ce soin à la personne même de leur archevêque. Celui-ci trouva, dans l'ignorance et dans la corruption d'un grand nombre, une ample matière à son zèle, et il en obligea plusieurs à venir passer six mois dans Aix, auprès du P. Romillion et des siens, chargés de les instruire des mœurs et des pratiques de la vie sacerdotale. Il est à remarquer que ce père fit presque toute cette course à pied, quoiqu'il y eut un cheval destiné pour lui; qu'il avait toujours quelque prétexte plausible pour se dispenser de se trouver à la table de l'archevêque, et qu'après avoir couru toute la journée, catéchisé ou accommodé des différents, il se dédommageait sur la nuit du temps qu'il n'avait pu donner à la prière aussi amplement qu'il aurait voulu. Au retour de cette visite, il persuada encore au prélat d'en adresser des actes et des statuts synodaux pour donner un ordre fixe à son diocèse; et il fut prié d'ajouter à ces statuts *une petite instruction sur*

*l'administration des sacrements, sur les saintes dispositions que doivent avoir ceux qui les administrent, et sur la manière de faire utilement le prône aux esprits grossiers; sur quoi il composa un petit catéchisme pous servir de modèle aux curés sur cette manière de faire le prône,* (ouvrages) qui ne sont pas encore venus à ma connaissance.

Après cela il fut rappelé par son général (1) à Avignon pour assister à une assemblée générale de sa Congrégation pour lui donner une forme certaine. En passant par L'Isle pour y aller, il fut maltraité par des religieux pour avoir voulu s'opposer à un abus usité chez eux. C'était alors la coutume

(1) La visite d'Aix de 1675 dit expressément que le P. Romillion le sollicitait fort de tenir une assemblée générale, vu le grand nombre d'ouvriers dont leur congrégation était augmentée; que César de Bus ne voulut rien faire et que sourdement, dans une assemblée particulière de sa maison d'Avignon, ledit César, avec le P. Vigier, (les deux seuls d'entre les douze qui avaient commencé cet institut et qui sont nommés dans le bref d'érection de Rome de 1597), ledit de Bus, dis-je, sans appeler ni Romillion, ni aucun autre des 12, et quoique il y en eut encore 6 de vivants, fit une assemblée particulière, le 7 octobre 1605, avec les pères de la maison, où il fit de nouvelles règles contraires aux premières faites dans la première assemblée dont nous avons déjà parlé; et, dérogeant au bref de 1597, il régla entre autres points, que ceux qui seraient nommés aux charges de la congrégation, feraient vœu d'obéissance entre les mains du supérieur et de stabilité dans ladite congrégation, ce qu'ils firent approuver par l'archevêque d'Avignon; que le P. Romillion, étant venu audit Avignon quelque temps après, il fut fort pressé par César de Bus de faire ces vœux, n'en voulut jamais rien faire comme étant contre ses premiers engagements, et se retira à Aix; que le P. de Brantes se retira à L'Isle, et réclama à sa mort devant témoins, contre les donations considérables qu'il avait faites, ne croyant pas qu'elles dussent être employées à un pareil institut; que les Pères de cette maison de L'Isle, en conséquence de cette déclaration, se mirent en possession, après la mort du P. de Brantes, de ses biens, et appelèrent d'Aix le P. Romillion pour les gouverner, ce qu'il fit quelque temps; que les Pères d'Avignon prirent le temps d'un carême qu'il était allé prêcher, pour chasser de là, *manu militari*, ceux qui tenaient pour le P. Romillion; que le vice-légat se déclara pour le parti de César de Bus, que leurs prétentions furent confirmées à Rome; que cependant on convint par une transaction passée à l'amiable, que le P. Romillion aurait la jouissance de la maison de L'Isle, sa vie durant, et qu'elle reviendrait après à César de Bus; et quant aux autres maisons, chacun garderait celles qu'il avait fondées et dont il était actuellement en possession. Cet accord est du 23 mai 1609.

qu'ils prenaient tous à leur première messe une marraine, qui était d'ordinaire une personne de la ville, jeune et riche, laquelle faisant les frais de cette espèce de noce, dînait dans le couvent avec ses amies, qu'elle avait droit d'introduire, et dansait après le repas avec les religieux qui, sur leurs habits, en endossaient, pour cet exercice, de plus galants. Or une jeune demoiselle, qui avait été longtemps sous sa direction, étant venue se confesser au P. Romillion pour être en état de communier à pareille cérémonie, dont elle s'était engagée de faire les frais, il lui parla si fortement contre cet abus, qu'il la détermina à fournir seulement à la dépense, à se trouver même à la messe, mais à se cacher ensuite pour le repas. Et les religieux qui surent d'où le coup partait, attirèrent le P. Romillion quelques jours après chez eux, sous le prétexte de quelque affaire, et quand il sortit du couvent avec le P. de Rez, qui l'accompagnait, ils lui déchargèrent une volée de coups de bâtons pour venger l'affront prétendu qu'il leur avait fait. Et il fit promettre à son compagnon, en se retirant, qu'ils n'en diraient rien à personne, de peur que quelqu'un n'obligeât ces personnes de leur en faire satisfaction.

L'assemblée de la Doctrine, où il se rendit après, fut fort agitée, et devint une source de divisions dans ce corps naissant, par la proposition qui y fut faite de faire des vœux simples de stabilité et d'obéissance. César de Bus en donna le premier exemple, et fut suivi de la plus grande partie de sa maison ; mais le P. Romillion n'y voulut jamais consentir, non plus que quelques autres qui lui étaient attachés. Depuis 1605 que ce différent commença, jusqu'en 1609 qu'il fut terminé par la transaction que les deux partis consentirent, il y eut de part et d'autre, bien des discours pour tâcher de se convertir réciproquement, mais en vain : chacun (comme il est assez ordinaire) étant resté ferme dans son opinion ; et le P. Romillion ne voulant jamais s'assujettir au joug qu'il croyait contraire à la première institution de son corps et à ce que Dieu demandait de lui

dans l'exercice de ses fonctions; en sorte qu'en 1607, après la mort du saint fondateur, et après quelques procédures en cour de Rome, ils ne purent trouver d'autre expédient que de stipuler entre eux, l'an 1609, que ceux qui tenaient pour les vœux, resteraient maîtres de la maison d'Avignon, et abandonneraient au P. Romillion et à ses disciples la maison d'Aix à perpétuité, et celle de L'Isle à son vivant.

La séparation faite, le P. Romillion crut en devoir rendre compte au cardinal Taurugi, son bon ami, pendant qu'il avait été à Avignon, archevêque de cette ville, et lui demander conseil sur ce qu'il devait faire de sa nouvelle communauté. Ce cardinal, qui avait été prêtre de l'Oratoire de Rome, lui conseilla de prendre cet institut. Le cardinal Baronius lui promit aussi de le servir pour cela, et les pères, qui composaient alors sa maison d'Aix, jugèrent de même qu'il valait bien mieux prendre l'institut de l'Oratoire de saint Philippe de Néri que de rester doctrinaires, au hasard d'en venir aux prises avec ceux qu'ils avaient quittés, et il agréa ce dessein.

Il eut bientôt la consolation de se voir demander des personnes de sa maison pour aller faire de nouveaux établissements aux villes des environs, et de voir aussi s'étendre en divers endroits ses chères filles, les Ursulines.

Il envoya, en 1610, à Paris, la sœur Françoise de Bermond avec le P. de Bermond, son frère, et le P. de Rez, qui, par bienséance l'accompagnaient, pour commencer au faubourg St-Jacques le premier couvent d'Ursulines fondé par Mme de Sainte-Beuve.

Après le retour de ces pères, au mois de février 1611, M. de Bérulle qui, logé pour lors à leur voisinage, dans les dehors de la maison des Carmélites, les avait fréquentés et fort goutés pendant leur séjour, se voyant pressé par M. de Paris de commencer la congrégation de l'Oratoire pria M. Romillion par une longue lettre où il lui rend compte de son dessein, de lui prêter pour quelque temps le P. de Rez et quelque autre de ses sujets, pour l'aider à

donner la première forme à son œuvre et de vouloir bien qu'il y eût association de prières entre les deux corps. Mais sa lettre, qu'il avait adressée à Mme de la Fare pour la faire tenir et l'appuyer auprès du P. Romillion, s'étant égarée, il n'en reçut point de réponse. Mais ce père, étant venu faire un voyage à Paris pour ses Ursulines, l'année suivante, 1612, conféra de tout avec M. de Bérulle, qui lui fit un accueil gracieux, et jeta dès lors, par l'estime qu'il lui inspira pour sa personne, les semences de l'union qui se fit depuis. Aussi quand il fut de retour à Aix, il lui envoya le P. de Rez (1).

C'est encore à son retour, et le 5 juillet 1612, que M. l'archevêque d'Aix, le même Paul Hurault de l'Hôpital, augmenta à sa considération les revenus de la fondation qu'il avait déjà faite de sa maison, et de maison qu'elle avait été jusque-là de la Doctrine chrétienne, en fit une de l'Oratoire, qu'il érigea *ad instar Oratorii Romani*. Ce qui, trois ans après, fut confirmé par une bulle du Pape Paul V, du 13 novemdre 1615, où il est nommé à la tête des douze prêtres, qui composaient alors sa maison.

Outre celle d'Aix, il en avait alors plusieurs autres, telles que Marseille, la Ciotat, Brignoles, Arles, Pézenas, etc. Mais elles étaient si petites pour le nombre des sujets et les revenus, qu'il était presque impossible qu'elles subsistassent, sans le secours mutuel les unes des autres et la dépendance d'un chef commun, qui pourvût aux besoins de toutes. Il consulta donc, dès l'an 1613, le P. Consolin, supérieur de la Valicelle, s'il ne pourrait point établir cette dépendance entre ces maisons. Mais la réponse fut que l'Oratoire de Rome, à l'instar duquel ils faisaient profession de vivre, n'admettait point cette sorte de subordination des maisons, qui doivent selon la règle, être toujours isolées, et qu'on ne devait pas songer à la demander, parce qu'elle ne serait pas accordée. Comme le mal pres-

(1) Registre de la maison d'Aix.

sait, il se tint à Aix, sur cette réponse, une espèce d'assemblée des supérieurs de ces différentes maisons. Ils conclurent de députer à Rome quelqu'un d'entre eux dans l'espérance de mieux plaider leur cause de vive voix. Mais tout ce qu'ils y gagnèrent, fut le conseil qu'on leur donna, ou de renoncer à l'autorité sur ces maisons pour s'en tenir au pur institut de la Valicelle, ou s'ils ne pouvaient s'y résoudre, de s'unir à l'Oratoire de France qui admettait ces unions.

C'est ce qui les détermina de s'unir à nous. Auparavant, ils furent bien aise de pressentir M. de Bérulle sur la manière dont cette union se ferait, et ils s'y prirent par le canal de M. Antoine Mérindol, un des médecins du roi, cousin du P. de Rez, et peut-être frère ou du moins parent du P. Jacques Mérindol de la maison d'Aix. Celui-ci répondit, en 1617 et le 20 février, au P. Romillion *qu'il avait trouvé M. de Bérulle très disposé à ne pas rechercher, mais aussi à ne pas refuser l'union proposée ; qu'il croyait qu'elle devait se faire sous un même et unique chef, mais qu'il jugeait en même temps raisonnable que le P. Romillion eût le gouvernement absolu des maisons qui sont au-delà de Lyon, sa vie durant, et qu'à sa mort tout fut réuni sous l'obéissance du même chef ; que pour la différence qui se pouvait rencontrer dans la diversité d'éducation des sujets, le commerce que l'on aurait les uns avec les autres réduirait tout insensiblement et par la voie de douceur à une parfaite uniformité, qu'il n'estimait point qu'il fallût lier les particuliers par des vœux, ni s'opposer à ceux qui en voudraient faire* [de simples], *que les exercices devaient être tels qu'il convient à des prêtres séculiers, qui se proposent en même temps d'exercer toutes les fonctions de leur ministère, en mettant de la distinction entre les maisons principales et celles qui le sont moins, qu'il approuvait la conduite des dames de Sainte-Ursule* (dont ces Pères étaient alors chargés

(1) Mérindol, *lettre mss. à Romillion.*

dans presque tous les endroits où ces filles étaient établies, *qu'enfin, quant à la maison de Notre-Dame-de-Grâces,* (qui par acte capitulaire du 21 septembre 1614 avait renoncé à l'institution de Saint-Philippe-de-Néri pour se donner à M. de Bérulle), *il jugeait que, quand l'union serait faite, nécessairement ces messieurs se trouveraient engagés à suivre ses ordres, puisqu'ils se trouvaient dans l'étendue du département que M. de Bérulle lui aurait donné ; mais qu'il croyait de la bienséance de dissimuler quelque temps cette union et leur dépendance pour leur donner le temps de s'y faire, et de peur qu'en les pressant trop, on ne les portât à se séparer des uns et des autres, et à rester seuls et indépendants* (1).

Ces offres furent goûtées, et dans une assemblée des maisons que le P. Romillion fit tenir à Aix au mois de juin de cette même année 1617, il fut conclu de demander l'union à M. de Bérulle, et de dresser un projet d'articles, que le P. Mérindol fut chargé de porter à Lyon au P. Bourgoing, pour en conférer et régler le tout avec lui; et quand on fut convenu de tout, par une seconde délibération de toutes les maisons de Provence, excepté Notre-Dame de Grâces qui avait déjà fait son union à part, et qui étaient déjà au nombre de neuf, savoir: Aix, Marseille, Arles, Frontignan, Pézenas, Malaval, Saint-Joyre, la Ciotat, on députa les PP. Jacques de Rez et Jacques Mérindol à M. de Bérulle, pour lui faire ratifier l'acte d'union en forme des deux congrégations déjà consenti par lettres.

L'acceptation de N. T. H. Père est du 21 septembre 1619 et datée de Tours, où il était resté par ordre du roi auprès de la reine-mère, depuis la réconciliation qu'il venait de faire d'elle avec son fils, et, au retour des députés, les pères d'Aix en firent autant par acte du 20 septembre 1620, et on travailla à cimenter cette union par une bulle de confirmation de la cour de Rome que l'on obtint en 1626

(1) Régistre de la Maison d'Aix.

comme on dira plus amplement en son lieu (1). Enfin, M. l'archevêque d'Aix, sous le bon plaisir duquel M. de Bérulle avait déclaré dans son acte qu'il signait l'union, l'a ratifié aussi en termes très honorables pour sa personne, l'appelant un *très excellent personnage, exemple de toute vertu chrétienne et ecclésiastique, sous la conduite duquel cette nouvelle congrégation ne peut que se promettre d'admirables fruits à l'édification des peuples* (2).

L'événement ne dementit point ces espérances. Les saints prêtres qui composaient la maison d'Aix et les autres furent, depuis comme avant l'union, et dans la ville et dans la province, ce que les Apôtres avaient été dans le monde, sa lumière par leurs instructions et le sel de la terre par leurs bons exemples. Il ne s'entreprenait presque rien de considérable dans Aix pour la gloire de Dieu qui ne se proposât dans cette maison ; la prière et les exercices de charité faisaient l'unique partage de leurs journées. Outre le catéchisme fondé à la cathédrale, ils le faisaient tous les jours aux pauvres, qui s'assemblaient à leur porte pour la distribution des aumônes, six fois plus abondantes que ne comportait la modicité de leurs revenus. Il leur arriva plus d'une fois de manquer de pain, quand l'heure du dîner sonnait, et l'expérience qu'ils avaient faite de secours inespérés et quelquefois inconnus, qui leur venaient alors sur-le-champ, faisait qu'ils s'étonnaient moins de cette indigence.

Entre les fonctions (3) qu'ils se partageaient, le P. Romillion s'était réservé d'aller aux malades, quand on viendrait demander quelqu'un à la porte, sans que son âge et le nombre de ses occupations l'aient jamais fait dispenser de se lever les nuits et d'en passer des trois et quatre de suite auprès des mourants. Il entrait en une

(1) Voir Maison d'Aix.

(2) Bourguignon. *Vie de Romillion*, liv. III, ch. 2.

(3) *Ibid.* ch. 3.

sainte colère contre ceux qui, pour ménager un si bon ouvrier, lui faisaient des plaintes de ce qu'il outrait sa santé, ayant pour maxime que nos paroles ne portent jamais plus de grâce et ne font de plus grands effets sur les cœurs, que quand nous prêchons comme saint André du haut de la croix. Aussi n'entreprenait-il jamais la conversion d'un pécheur, sans s'y préparer par des pénitences particulières. Infatigable au confessionnal, il n'y craignait que l'amusement. Il se défiait surtout des personnes de différent sexe, avec lesquels il affectait une conduite sévère, et était toujours fort en garde contre celles qui l'entretenaient de visions, persuadé que la vivacité de leur imagination leur faisait le plus souvent illusion.

M. de Bérulle en lui écrivant sur l'union, lui avait mandé qu'il le suppliait de continuer à prendre soin des maisons que Dieu lui avait données, et à faire tout ce qu'il lui inspirerait pour sa gloire, sans le consulter (1). Car, ajoutait-il, *je n'accepte l'autorité que vous voulez reconnaître en nous que pour en user avec tout le respect que méritent la grâce que vous avez eue pour les édifier jusqu'ici et votre patience dans tous les travaux passés. Je me remets de tout cela en vous, comme si l'union n'était pas conclue, et n'en désire pas même avoir aucune connaissance pas plus qu'auparavant, me réservant seulement le soin de prier Dieu qu'il vous dirige dans son œuvre et qu'il nous unisse tous d'esprit à son service.*

Le P. Romillion ne fit pas longtemps usage de ce pouvoir (2), n'ayant survécu que trois ans à l'union. Comme il avait pris jour pour commencer une retraite pour se disposer plus sérieusement à la mort, il fut attaqué d'une fièvre maligne qui l'enleva, âgé de 68 ans, le 14 juillet 1622. Pendant le cours de sa maladie, il reçut tous les jours le

(1) Bérulle, *Lettre à Romillion.*
(2) Bourguignon. *Vie de Romillion*, ch. 3.

St-Sacrement et à genoux. On ne remarqua en lui ni agitation, ni inquiétude, hors quelques moments de son agonie, toujours un calme, une paix profonde, malgré l'ardeur de la fièvre ; presque toujours étendu tranquillement sur son lit, les mains jointes, les yeux élevés au ciel ou collés sur son crucifix. Quand il reçut le viatique, le P. de Rez, à la tête de sa maison, le pria de leur donner sa bénédiction ; il le fit et les conjura de maintenir l'union avec soin, et de s'abandonner avec joie à la conduite du chef aussi éclairé et aussi plein de l'esprit de Dieu que l'était M. de Bérulle. « N'oubliez pas, mes Pères, ajouta-t-il, l'esprit de votre vocation qui est, selon les termes de notre bulle, de vous consacrer tout entiers à la gloire de Dieu et à la sanctification du prochain. Pour moi, je prie N.-S. Jésus-Christ, le chef et le modèle des prêtres, de répandre sur vous son esprit, puisqu'il a voulu vous associer à son sacerdoce, et de verser avec abondance sur vos âmes et sur vos travaux ses saintes bénédictions. »

Le moment avant d'expirer, comme tout le monde était écarté du lit, mais dans un coin de sa chambre, d'où on pouvait aisément le voir, il se leva tout à coup sur son séant, serra son crucifix entre ses mains, avec plus de ferveur qu'à l'ordinaire, fit le signe de la croix sur soi, et baissant la tête, il rendit l'esprit.

Son visage (1), naturellement laid et fort noir, et que l'âge, les macérations et les maladies avaient achevé de défigurer, parut tout à coup si beau, qu'on ne se lassait point de le regarder. On n'avait pu le tirer pendant sa maladie, parce que s'étant aperçu qu'on y travaillait, il s'y était opposé, disant dans une espèce d'indignation : *Laissez-là, laissez-là ce monstre ; mon corps est capable de faire peur aux petits enfants, et mon âme vous ferait horreur, si Dieu vous faisait connaître l'état où elle se trouve.* Mais après sa mort on le fit.

(1) Bourguignon, ch. 13.

La nouvelle qui s'en répandit, attira une telle affluence de peuple dans l'église, qu'étant impossible de l'enterrer, il fallut, pour tromper le monde, le renvoyer au lendemain, et cependant enterrer le corps pendant la nuit et sans chant, parce qu'une grande foule était restée aux portes de l'église et les auraient enfoncées, si elle avait entendu faire ses obsèques. Il s'exhalait une odeur si douce que pour désabuser plusieurs membres du parlement et quelques chanoines de la cathédrale du soupçon que nous l'avions embaumé, il fallut leur montrer sa chair à nu, au grand étonnement des uns et des autres de la trouver blanche comme la neige, quoique de son vivant il l'eut eue fort noire, selon le teint du pays. Bien plus, comme ils eurent la dévotion de lui baiser les mains, ils furent bien surpris de trouver au milieu de chacune une marque rouge et comme sanglante ; et pour s'assurer plus exactement de ce que c'était, ces Messieurs avec le P. de Rez n'eurent pas horreur de faire sur le minuit une descente sur son tombeau, et là, avec M. le médecin Mérindol, ci-dessus nommé, ils eurent beau laver ces prétendues taches, ils reconnurent que c'était une rougeur intercutaire, qu'il était impossible de faire passer, et dont on ne s'était pas aperçu de son vivant ; en un mot quelque chose de surnaturel, de quoi le médecin s'offrait de donner son certificat, si les pères de sa maison, par modestie et pour éviter l'éclat, ne l'en avaient remercié.

Plusieurs prétendirent avoir été guéris de diverses maladies par l'attouchement des linges, qui avaient été à son usage. On en rendit compte à M. de Bérulle en lui donnant avis de sa mort, et il répondit (1) : *qu'il se réjouissait du témoignage que le peuple rendait à sa vertu, et que si Dieu daignait y joindre quelque concurrence de sa part, il était d'avis de le remarquer et de le recueillir fidèlement, mais aussi secrètement et prudemment, qu'il proposait toutes*

(1) Bérulle. *Lettre du 23 août 1622.*

*ces circonstances, parce qu'il ne fallait pas donner sujet au monde de penser ni que l'on attend, ni que l'on désire, ni que l'on observe ces choses ; mais qu'il les faut bien discerner avant de les produire.* Il finissait par dire à ces pères : *Puisqu'il a plu à Dieu de me substituer envers vous à sa place, et que vous voulez avoir recours à moi dans la suite, je suis obligé de vous servir et j'en offre à Dieu et à vous la volonté toute entière... et afin que je sois plus en état de le faire, je vous supplie de m'écrire, chacun en particulier, le temps qu'il y a que vous êtes dans la Congrégation, les principales occupations que vous y avez eues, vos désirs et vos inclinations particulières, et ce dont vous jugerez avoir besoin de moi, qui désire selon Dieu, et lui demande la grâce de pourvoir à vos besoins et de satisfaire vos désirs, selon la volonté qui doit remplir et régir toute volonté humaine.*

Mais, quoiqu'il en soit des miracles du P. Romillion, dont son historien rapporte plusieurs exemples (1), on ne lui saurait contester la réputation d'un saint prêtre. Le fameux évêque de Belley, M. Camus, l'appelait le restaurateur de l'esprit ecclésiastique dans sa province, et avait une si grande estime pour sa personne, que, passant un jour par Marseille, où ce père était, il voulut à toute force recevoir sa bénédiction, ne cessant de lui dire comme

(1) Liv. III, c. 14. Il dit que le P. de Rez, étant à Paris, à une de nos assemblées générales, fut appelé auprès d'un malade qu'il trouva sans parole, sans sentiment et hors d'état de se confesser, qu'alors lui appliquant sur la poitrine le diurnal du feu P. Romillion, qu'il avait sur lui et dont il avait hérité, le conjurant par les mérites de la vie de ce saint homme de vouloir bien lui répondre, le moribond reprit aussitôt la parole et se confessa. Ce qui jusque-là n'est pas incroyable ; mais ce qu'il ajoute que M. de Bérulle, émerveillé de ce fait, demanda au P. de Rez ce diurnal, qu'il garda comme une relique, me rend sa narration très suspecte de fausseté dans le tout, parce qu'il est sûr que cette circonstance est fausse, et qu'il n'y a jamais eu d'assemblée de la Congrégation du vivant de notre très honoré Père, et que la première où le P. de Rez assista, fut après sa mort en 1631. Il est vrai, cependant, que le P. de Rez vint en 1624 à Paris conférer avec M. de Bérulle sur le gouvernement des maisons de Provence et apprendre nos usages afin de les introduire dans son canton. (*Vis. d'Aix*, 1675).

Jacob fit à l'ange : *Non dimittam te nisi benediceris mihi.* Le P. Cotton en faisait un cas singulier, et lui avait adressé plusieurs personnes de considération pour les diriger. Le savant M. de Peyresc ne l'appelait jamais autrement que le prêtre fervent, le directeur désintéressé, l'homme intègre, et a déclaré à un prêtre de l'Oratoire à qui il avait confiance que s'il avait quelques sentiments de piété, s'il fréquentait les sacrements et les bonnes œuvres, il en avait l'obligation, après Dieu, aux soins que le P. Romillion avait bien voulu prendre de lui. Enfin le chapitre d'Aix et son archevêque avaient pour lui une vénération singulière. Par son exemple et ses instructions, il réforma plusieurs des chanoines, et ils lui firent, après sa mort, un service solennel. L'esprit sacerdotal était en lui dans un éminent degré. Il lui sacrifia ses biens, sa santé, sa réputation et sa vie. Il est tel jour qu'il a fait des neuf et dix lieues à pied, pour courir après une seule âme qu'il jugeait être dans le besoin, et quand on lui disait que du train dont il y allait, il ne ferait pas une longue vie : *Eh qu'importe,* répondait-il, *pourvu qu'elle soit utile au prochain, tant qu'il plaira à Dieu de la prolonger. Celle de JÉSUS-CHRIST n'a duré que 33 ans, quoique ce fut la seule qui pût parfaitement servir et honorer Dieu, sans être mêlée, comme les nôtres, d'aucune tâche.*

Il eut parmi nous un neveu, nommé le P. César Romillion, de la ville d'Aix, mort à Marseille au mois de juillet 1629. Le P. Lelong, dans un mémoire mss, l'a mis au rang des auteurs de la Congrégation, sans dire, et sans que j'aie pu découvrir ce qu'il a donné.

# Le Père Jean Romillion

Cloyseault : Ménologe p. 18

Le P. Jean Romillion vint au monde l'an 1553 dans la ville de l'Isle en Provence, au diocèse de Cavaillon et dans le Comté d'Avignon. Son père et sa mère étaient d'une égale condition, mais d'une religion fort différente : son père était calviniste et sa mère, catholique. D'abord qu'il fut un peu grand, son père, qui ~~était~~ avait embrassé la profession des armes pour la défense de l'hérésie, l'obligea de prendre le même parti. Il y demeura jusqu'à l'âge de 26 ans, pendant lequel temps, il fut exposé à plusieurs dangers, où il devait infailliblement périr sans une protection singulière de Dieu.

Lorsqu'il était le plus obstiné dans sa religion, il entendit à Montpellier un ministre qui traitait en chaire d'ignorants les plus doctes et les plus saints Pères de l'Eglise, entr'autres St Jérôme, St Ambroise et St Augustin, de ce qu'ils avaient cru la réalité du corps et du sang de J.C dans l'Eucharistie ; ce qui lui fit conclure que ce n'était pas sans sujet qu'on accusait sa Religion de nouveautés. Ce raisonnement commença de l'ébranler, et les réflexions qu'il y fit dans la suite, le jetèrent dans un trouble qui ne peut s'exprimer. Une de ses parentes le voyant si mélancolique lui présenta le traité de l'oraison du Père Louis de Grenade. Il y trouva tant de piété et d'onction que, dès lors, il résolut de quitter l'hérésie et d'embrasser la religion catholique. Il fit son abjuration publiquement dans l'église de Cavaillon entre les mains de l'évêque l'an 1579.

D'abord que son père eut appris cette nouvelle, il entra dans une fureur si étrange, qu'il le chercha partout avec une épée pour le tuer. Il fut obligé de se cacher dans une chapelle de la campagne où il demeura plusieurs jours, ne s'occupant que de la prière et de la méditation des vérités éternelles. Il eut la

pensée de se faire prêtre ; mais, n'ayant pas étudié et ayant mené une vie si disproportionnée à la sainteté de cet état, il crut la chose impossible. C'est pourquoi il pensa à l'état religieux. Il ne quitta la solitude que pour aller consulter ces saints solitaires de la Grande Chartreuse et plusieurs Capucins qui le renvoyèrent tous à son directeur.

La colère de son père, au bout de quelques mois, étant apaisée, il eut la permission de retourner chez lui. Son père, à son insu, avait demandé une fille de sa condition en mariage pour lui : tous les articles étaient arrêtés ; il n'y avait plus qu'à dresser le contrat de mariage et le signer. Un jour, il lui dit de l'accompagner dans une visite. Il lui obéit, et quand il fut entré dans la maison des parents de la fille, il entendit qu'on parlait de passer son contrat de mariage. Il fut fort surpris, et pendant tous les compliments ordinaires en semblable occasion, il fit semblant d'entrer dans une autre chambre avec la fille, et il sort de la maison et s'enfuit.

Il vint à Tournon pour y étudier au collège des Pères Jésuites. Il n'eut point de honte à son âge d'aller dans une sixième. Il se mit à étudier avec tant d'application qu'en peu de temps il fit un notable progrès. Il avait un frère qui, à l'insu de son père lui fournissait une petite pension pour subsister et dans la suite l'évêque de Cavaillon étant informé de la sainteté de sa vie, lui donna un canonicat dans l'Isle pour continuer ses études. Après les avoir achevées, il vint résider en son bénéfice et il reçut les ordres sacrés.

Depuis qu'il fut prêtre, il ne s'occupa qu'à faire des missions et il s'associa plusieurs autres prêtres qui, ayant tous le même esprit et les mêmes intentions, commencèrent la Congrégation de la Doctrine chrétienne. Ils obtinrent du Pape des bulles pour cet établissement. Quand il fallut choisir un supérieur pour la gouverner, il fit tant d'instance pour ne l'être pas, que, quoiqu'il en fût le premier auteur, on eut pour

lui ce respect et cette déférence qu'on choisit en sa place celui qu'il voulut, qui fut le bienheureux César de Bus, son parent.

Leur première maison fut à Avignon. L'archevêque d'Aix ayant appris les grands biens qu'ils faisaient, voulut les établir dans la ville. Le Père Romillion fut choisi pour en jeter les fondements. Au bout de quelques années, comme plusieurs sortaient de cette Congrégation pour prendre des bénéfices, ceux qui la gouvernaient avec le P. César de Bus, conclurent qu'il fallait obliger tous ceux de cette congrégation de faire les 3 voeux de religion. Le P. Romillon fut appelé à Avignon à une assemblée tenue pour cet effet. Il y représenta que le premier dessein avait été de demeurer dans l'état purement ecclésiastique et sacerdotal et non point de le quitter pour embrasser l'état religieux en faisant des voeux ; — que leur Congrégation n'était pas fondée sur la prudence humaine, — et que, si Dieu voulait qu'elle subsistât plus longtemps, il ne fallait pas s'opposer à ses desseins, mais s'y soumettre humblement. Quoi qu'il pût dire, ceux qui gouvernaient avec le P. César de Bus, persistèrent toujours à faire des voeux. Pour accorder cette affaire, il fut arrêté que ceux qui n'en voudraient point faire et demeurer dans l'état purement ecclésiastique, seraient unis au P. Romillon.

Il s'était toujours conduit par le conseil du cardinal François Marie Tarugy, archevêque d'Avignon qui avait été de l'Oratoire. Il le consulta sur ce qu'il devait faire après cette désunion. Il lui conseilla de prendre l'institut de l'Oratoire de Rome, et il lui en obtint des Bulles du Pape. Mais, ayant fait réflexion qu'il y avait déjà en France une Congrégation de l'Oratoire établie à Paris par le P. de Bérulle, il s'unit à lui pour n'en faire qu'une seule.

Il avait sous sa direction plusieurs filles dévotes qui eurent la pensée de se faire religieuses. Il leur proposa plusieurs ordres très saints pour y entrer ; mais jamais elles ne s'y sentirent portées. Il consulta sur cela le pieux cardinal François Marie Tarugy qui fut d'avis qu'il leur donnât les règles des Religieuses de Ste Ursule établies par S. Charles dans le diocèse de Milan pour

l'instruction des jeunes filles. D'abord qu'il leur en eut parlé, elles dirent toutes que c'était véritablement l'état auquel elles croyaient que Dieu les appelait. Il leur dressa des constitutions selon ces règles qu'il fit approuver par le Pape, et il établit ainsi, le premier en France, la Congrégation des Religieuses de Ste Ursule, qui, en très peu d'années ......

Etant tombé malade d'une fièvre maligne au sortir d'une retraite, il prédit, dès le 1 jour, qu'il en mourrait. Il fit sa confession générale et il demanda le viatique et l'Extrême Onction. Quelques moments avant sa mort, il lui sembla voir auprès de lui le démon sous une figure horrible. Il s'écria : « O, monstre infernal ! Que tu es horrible ! » Il demeura qq temps comme extasié ; ensuite, étant revenu à lui-même, il dit : « Venit princeps mundi et in me non habet quidquam. » Sur les 3 heures après midi il prit son crucifix entre ses bras, fit le signe de la croix sur lui et baissant la tête, il rendit son âme à Dieu, le 14 juillet de l'an 1622, étant âgé de 68 ans.

---

Jean Dagens : Correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, Paris, Desclée Brouwer, 1937, 3 vol. in 8°.

T. I, lettre 61, page 125, à Mme de la Fare, 5 février 1611 =

Madame, j'ai su que vous avez été informée du dessein qui s'est formé par deçà pour une institution des prêtres en leur saint office et ministère. J'en écris au P. Romillon. Et je crois qu'il vous communiquera ce que je lui en mande. C'est un oeuvre auquel vous avez bonne part et il semble que Dieu veuille par sa Providence et bonté que vous y participiez encore davantage en disposant ce bon Père à ce qui est désiré de lui.

lettre 62, page 126, au R.P. Romillon, à Aix, 5 février 1611 =

Monsieur et très cher Père en N.S.J.C, la conversation que nous avons eue par deçà avec le Père Bermond et le bon Père de Rez nous a fait ressentir et connaître qq. chose des grâces qu'il a plu à Dieu vous communiquer et à eux par votre ministère et du bon dessein que votre piété et charité a conduit, animé et conservé jusqu'à présent en nos quartiers ; et encore que je ne vous aie rendu par lettres aucun témoignage de ce ressentiment, je n'ai laissé de l'avoir bien net et véritable, bien que j'aie toujours estimé qu'en ces quartiers de deçà, il était à propos d'y ajouter qq. chose.
(Il dit avoir vu le P. Vigier, dont il n'a pas reçu le contentement que lui ont laissé les PP. Bermond et de Rez. L'évêque de Paris lui commande de commencer la nouvelle Congrégation.)

Si tôt que je me suis vu réduit à cette obligation, j'ai cru que je devais vous en avertir non seulement pour vous prier de recommander cet oeuvre à Dieu et à la Ste Vierge, sa Mère, mais encore pour vous supplier très affectueusement de trouver bon qu'il y ait une entière et parfaite association entre vous et nous, entre votre oeuvre et celle-ci que l'on nous fait entreprendre par deçà, et que tous deux, bien qu'en lieux différents et avec quelque petite diversité, nous soyons conduits et liés par ensemble d'un même esprit de charité de former à la gloire de J.C. une institution salutaire des prêtres en leur saint office et ministère. Je crois bien qu'il n'y peut pas avoir de subordination et dépendance entre vous et nous ; mais je ne pense pas que cela doive empêcher nullement cette association et je vous la demande au nom de J.C qui nous a tous associés en son Eglise et nous veut tous associer

en sa gloire pour jamais ; et de ma part, je la vous offre entièrement.

(Il lui demande encore une fois une visite du P. de Rez, si courte qu'il voudra. Par discrétion il ne demande pas le P. Bermond.)

Lettre 66, page 135, au P. Romillion, sup. à Aix, 31 août 1611 =

(Il y a 3 mois qu'il lui a écrit pour lui réclamer une visite du P. de Rez et du P. Bermond)

Il y a déjà une douzaine d'ecclésiastiques de condition et de mérite résolus de s'assembler à la St Remy entre plusieurs autres de divers endroits qui écrivent à cet effet. Et il semble que l'œuvre doit être de quelque considération, durée et utilité selon qu'elle se commence, et peut-être qu'à l'avenir votre congrégation en pourra recevoir de l'aide et du secours. Je n'ai pas désiré employer envers vous en cette sollicitation rien de plus que vous-même, ne désirant pas user de ce sujet que Dieu vous a donné et nous l'approprier pour qq. temps que par les voies ordinaires et légitimes et par la puissance que le même Dieu vous a donnée sur lui. Cela même me fait espérer davantage que vous nous l'octroierez et je vous en supplie avec toute l'insistance qui m'est possible et par le même droit d'association que vous nous avez accordé.....

C II lettre 233, p. 57, Romillon à Bérulle, 27 août 1619 =

Je vous prie croire qu'en ce notre retardement touchant l'union projetée n'y avons recherché simplement que la pure volonté de Dieu et le moyen de nous conserver en icelle par la persévérance qu'a plu à sa miséricorde nous donner en la vocation à laquelle nous a appelés. Je m'assure tant de votre charité et du zèle du salut des âmes qu'on désire que prendrez en bonne part le voyage de nos RR. PP de Rez et Mérindol, députés de notre congrégation en notre dernière assemblée générale, pour vous aller trouver et conclure ladite union, si tel est votre plaisir suivant la commission qui leur a été donnée par ~~nous~~ nos Pères ainsi qu'appert à leur procure et aux articles que vous présenteront bien humblement. Comme aussi verbalement ils vous supplieront de vouloir proposer la congrégation de Ste Ursule pour être maintenue à son vrai institut de laquelle avons eu charges jusques à présent quoiqu'indigne. La suffisance des susdits Pères me gardera de plus longues lettres

lettre 239, p. 64, au P. Romillon, 19 septembre 1619 =

Le papier ne peut porter contentement que nous avons tous reçu de la résolution qu'il a plu à N.S.J.C. vous inspirer et que les RR. PP de Rez et Mérindol nous ont rapportée de votre part ; leur suffisance me retient de m'étendre par la présente sur plusieurs particularités que nous avons conférées ensemble ; ils les vous représenteront fidèlement et plus intelligiblement que je ne les puis vous écrire par ce mot. J'espère que vous serez tous contents de nous, moyennant la grâce de Dieu que nous implorons pour confirmer ce qu'il lui plaît d'opérer en vous. Il ne me reste qu'à vous supplier très humblement de continuer le soin que Dieu vous a donné de ces maisons et de faire tout ce qu'il lui plaira vous faire connaître pour sa gloire, car je n'accepte pas l'autorité que vous voulez reconnaître en nous pour en user qu'avec tout le respect que mérite la grâce que vous avez eue pour les édifier et la patience dans les travaux passés. Je me remets de tout cela en vous comme si l'union n'était point conclue et n'en désire pas même avoir aucune connaissance non plus qu'auparavant, me réservant seulement le soin de prier Dieu qu'il vous dirige en ce sien œuvre et qu'il nous unisse tous d'esprit en son service. C'est tout l'usage que je désire avoir en cette action de laquelle je rends grâces à la Trinité Ste, à J.C.N.S et à sa très Ste Mère.

pièce 240, p. 65, 21 sept. 1619 de Cours, acte d'union.

Nous, Père Pierre de Bérulle, nommé par N.S.S.P. le Pape Paul V pour supérieur général de la Congrégation de l'Oratoire engagée depuis peu en France et ailleurs, avons reçu et lu l'acte passé par les RR. PP... de la maison d'Aix et autres lieux adjoints à icelle, portant procuration aux RR PP Jacques de Rez et Jacques Mérindol de traiter et conclure avec nous une union perpétuelle de leurs maisons et congrégation à la nôtre et de se joindre à l'autorité qu'il a plu à Dieu de nous donner en la conduite et direction d'icelle congrégation, rendons grâce au Père Eternel, Père de J.C.N.S, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation duquel procède tout bien et a quo omnis paternitas in coelo et in terrâ nominatur, et en l'honneur du mystère de l'Incarnation et de la T. Ste Vierge en laquelle il a été accompli et du consentement qu'elle a rendu au fils de Dieu qui voulait s'unir à notre nature en elle, nous acceptons ladite union sous le bon plaisir de Mgr le Révérendissime archevêque d'Aix et désirons désormais les reconnaître et traiter tous comme frères très chers, unis inséparablement avec nous et associés en un même dessein de servir à Dieu en

son église afin qu'étant ainsi tous réunis en l'unité du S^t Esprit, nous soyons par sa grâce dirigés dans ses voies et rendus instruments capables de ses miséricordes envers son peuple selon la vocation à laquelle il a daigné nous appeler ; en témoignage de quoi nous avons signé la présente en notre maison de l'Oratoire érigée à Tours ce 21 de septembre 1619.

lettre 286 . p. 139 à Bertin, 7 septembre 1620 =
Etant arrivé à Marseille, le Père de Soulfour peut s'adresser aux Pères de M. Romillion qui sont unis avec nous.

lettre 381 . p. 305 aux Pères de l'Oratoire d'Aix, 23 août 1622 =
( Le P. Romillion était mort le 14 juillet 1622 à 68 ans)

J'ai reçu les nouvelles qu'il vous a plu m'écrire du décès du R. P. Romillion avec le sentiment que je dois sur la perte commune que nous avons faite de lui avec vous, et sur la confiance que nous devons tous avoir que la bonté de Dieu aura couronné ses labeurs, comme il lui a plu lui faire la grâce de les consommer en la terre, en lui donnant persévérance jusques à la fin. Je me suis réjoui du témoignage que le peuple a rendu à sa vertu et de l'opinion qu'il avait conçue de sa sainteté et si Dieu daigne y joindre quelque concurrence de sa part, il est bon de le remarquer et recueillir fidèlement, secrètement et prudemment. Je propose ces circonstances parce qu'il faut ne pas donner sujet au monde de penser ni que l'on attend, ni que l'on désire, ni que l'on observe ces choses, et il les faut bien considérer et discerner auparavant, car Dieu couronne bien toujours ses saints, mais il ne manifeste pas toujours ses saints. Puisqu'il a plu à Dieu me substituer envers vous à sa place, et que vous voulez avoir recours à moi, je suis obligé de vous servir et j'en offre à Dieu et à vous la volonté tout entière.

Je supplie N. S. Jésus, en l'honneur de sa puissance suprême qu'il a reçue de son Père et en l'honneur de celle qu'il lui a plu donner à sa très S^te Mère sur tout ce qui est sien et qui lui appartient, de me donner sa grâce, sa conduite et sa direction pour cet effet et je vous supplie tous d'avoir la créance que j'ai au moins la volonté sincère et entière de vous servir de tout mon pouvoir et vous supplie obtenir pour moi par vos prières envers Dieu le pouvoir d'acomplir cette volonté et de satisfaire à mon devoir. Afin que j'y sois plus instruit, je vous prie tous de m'écrire, chacun en son particulier, le temps qu'il y a que vous êtes en la Congrégation, les principales occupations que vous y avez eues, vos désirs et inclinations particulières et ce dont vous jugerez avoir besoin de moi...

---